

ÉTAT

en HAUTS-DE-FRANCE

d'avenir

*La revue des services et
opérateurs de l'État
dans votre région*



LES HAUTS-DE-FRANCE, UNE RÉGION OUVERTE SUR L'EUROPE & LE MONDE

I. LES HAUTS-DE-FRANCE, UN VASTE BASSIN DE VIE TRANSFRONTALIER 

2. LES HAUTS-DE-FRANCE, CARREFOUR DE L'EUROPE 

3. RENFORCER L'IDENTITÉ INTERNATIONALE DES HAUTS-DE-FRANCE 

4. REGARDS CROISÉS 

[SOMMAIRE]

ÉDITORIAL	4
L'État territorial, acteur de l'action européenne et internationale de la France en région, par Georges-François LECLERC, préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord.	4
1. LES HAUTS-DE-FRANCE, UN VASTE ESPACE TRANSFRONTALIER	6
1. Vivre à la frontière, le quotidien pour de nombreux habitants des Hauts-de-France	7
2. Des liens transfrontaliers renforcés par une gouvernance adaptée	14
3. Répondre ensemble aux défis environnementaux... qui ne connaissent pas de frontière	18
2. LES HAUTS-DE-FRANCE, CARREFOUR DE L'EUROPE	22
1. L'Europe accompagne les habitants et soutient les projets des Hauts-de-France	23
2. Réussir le Brexit : pari gagné pour les acteurs des Hauts-de-France !	28
3. Les Hauts-de-France : le sud de l'Europe du Nord	31
4. Les Hauts-de-France et le défi de la transition du noir au vert, de la paix à la sauvegarde de la planète : le Pacte vert européen	35
3. RENFORCER L'IDENTITÉ INTERNATIONALE DES HAUTS-DE-FRANCE	37
1. Valoriser les atouts et opportunités d'ouverture à l'international des départements des Hauts-de-France	39
2. Renforcer l'attractivité économique du territoire et le dynamisme commercial	41
3. Poursuivre l'appui aux solidarités internationales par la coopération décentralisée	46
4. Accroître le rayonnement intellectuel, scientifique, culturel et touristique de la région	47
4. REGARDS CROISÉS	50
Étienne PEYRAT, maître de conférence en histoire contemporaine à Sciences Po Lille Catherine BERTRAM, directrice de la Mission Bassin minier Yann PITOLLET, directeur général de Nord France Invest.	

ÉDITORIAL

L'ÉTAT TERRITORIAL, ACTEUR DE L'ACTION EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE DE LA FRANCE EN RÉGION



Georges-François LECLERC,
*préfet de la région Hauts-de-France,
préfet de la zone de défense et de sécurité Nord,
préfet du Nord*

Trois crises concomitantes entremêlent leurs effets et rappellent que les Hauts-de-France sont au cœur de l'Europe : le Brexit ; la pandémie de Covid-19 ; la crise migratoire. Toutes les trois ont révélé la réalité de la frontière avec une intensité que personne n'avait anticipée, qu'elle soit intérieure (avec la Belgique dans une problématique d'intégration au marché unique) ou extérieure (avec le Royaume-Uni devenu État tiers de l'Union européenne).

Les chiffres parlent déjà d'eux-mêmes : 70 % des échanges commerciaux entre le Royaume-Uni et le continent européen transitent par la façade maritime du Nord (Dunkerque) et du Pas-de-Calais (ports de Calais et Boulogne et Tunnel sous la Manche) ; 20 % des biens produits ou cultivés dans les Hauts-de-France trouvent preneurs sur le marché belge ; un emploi industriel sur trois en Hauts-de-France dépend de capitaux étrangers. À 300 km autour de Lille se trouvent trois centres de décision de niveau mondial, Londres, Bruxelles et Paris et s'étend un bassin de 80 millions de consommateurs français et européens.

Derrière ces chiffres se sont écrites des histoires de femmes et d'hommes qui lient indéfectiblement cette région aux questions internationales et européennes. Sur ses champs de bataille, le sang des soldats du monde entier s'est mêlé. Le bassin minier a attiré 27 nationalités pour sa mise en valeur comme pour ses reconstructions à l'issue des deux conflits mondiaux. À ces personnes venues d'Europe et du monde, la France doit une grande part de sa richesse. Ici, également, il y a 70 ans, la communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) créait le premier marché commun à six États membres et lançait l'aventure de la construction européenne.

Au premier semestre 2022, la présidence française du Conseil de l'Union européenne donne l'occasion de célébrer ce riche passé et de mettre en avant les transitions écologique, numérique et économique portées autant par le Gouvernement que par l'Union européenne.

Du noir au vert, de la paix hier à la sauvegarde de la planète aujourd'hui, de la richesse liée aux ressources fossiles au pacte vert, peu de régions françaises sont autant liées à l'histoire européenne.

Aussi l'avenir de la région se doit-il d'être à la hauteur de ces mémoires. La décennie qui s'ouvre en donne l'occasion, tant l'identité des Hauts-de-France va profondément muter sous le triple effet de chantiers européens.

Le Canal Seine-nord Europe (CSNE), tout d'abord, est l'un des plus grands chantiers continentaux. Financé à moitié par l'Union européenne, il permettra en 2028 de relier le bassin parisien à la dorsale européenne et aux économies nord-européennes. Il dote la région Hauts-de-France d'une nouvelle colonne vertébrale, rapprochant sa partie picarde de sa partie Nord - Pas-de-Calais. Le long du canal se greffera un nouvel écosystème logistique qui profitera du transfert modal du transport de marchandises et y dopera sa révolution décarbonée. Il sera également connecté, à l'Est, au monde rhénan via le canal Condé-Pommeroeul qui est en train d'être élargi et, à l'Ouest, à la façade maritime des Hauts-de-France par le canal Dunkerque-Escaut existant.

Cette façade maritime, du fait du choix du Royaume-Uni de quitter l'Union européenne, doit développer de nouvelles modalités pour assurer le passage des citoyens et des marchandises de manière sécurisée et rapide. C'est tout l'enjeu de la frontière intelligente qui a déjà livré ses premières réussites et permis d'absorber le choc de la réintroduction des contrôles physiques et réglementaires à l'arrivée des marchandises en provenance du Royaume-Uni et à destination du continent européen. Afin d'inscrire dans la durée cette nouvelle réalité, il nous faut changer nos habitudes de travail, nous décideurs publics comme privés. Norlink, l'initiative que l'État a initiée avec la Région, la CCI de région, les ports et les professionnels de la logistique, doit porter les enjeux de demain : verdissement des ports et décarbonation du transport maritime ; fluidité du trafic afin de maintenir l'intégration des chaînes de valeur malgré la sortie du Royaume-Uni de l'UE ; et sécurité afin de préserver l'intégrité du marché unique.

Ce marché unique reste une construction à parfaire. La pandémie a rappelé la réalité des bassins de vie transfrontaliers dont il a fallu préserver les usages, qu'ils soient économiques, médico-sociaux et familiaux, commerciaux, sécuritaires et récréatifs... Grâce aux Groupements européens de coopération territoriale (GECT), dont le premier créé en Europe a été celui de l'Eurométropole Lille-Courtrai-Tournai en 2008, une coopération institutionnelle invente un rapprochement du quotidien. Mais plus doit être fait pour prolonger, au-delà de la frontière, telle ligne de bus ou véloroute, pour faciliter la mobilité des apprentis ou rapprocher les marchés du travail. Bref, nous devons continuer à innover et à expérimenter au niveau local pour améliorer l'intégration des bassins de vie transfrontaliers et bâtir une nouvelle étape de la construction européenne, tout en préservant l'unité nationale.

« L'ÉTAT TERRITORIAL ŒUVRE TOUS LES JOURS À PRÉPARER LA RÉGION AUX ENJEUX EUROPÉENS ET INTERNATIONAUX DE DEMAIN »

Fort de cette histoire, porteur de ces projets d'avenir, l'État territorial est un acteur à part entière de l'action européenne et internationale de la France en région.

En attestent les missions qui m'ont été confiées par le Gouvernement, consignées dans les feuilles de route interministérielles pour le Nord et la région, afin de préparer les acteurs du territoire aux enjeux transfrontaliers avec nos deux voisins. J'y travaillerai en pleine coopération avec nos ambassadeurs à Londres et à Bruxelles.

En partageant sa vision stratégique, en bâtissant des partenariats avec les collectivités territoriales, le secteur privé et les grandes institutions culturelles et universitaires, l'État territorial œuvre tous les jours à préparer la région aux enjeux européens et internationaux de demain, multiples et divers : accélérer et faciliter les investissements étrangers ; protéger les populations ; lutter efficacement contre les passeurs de migrants ou les trafiquants de drogue ; assurer la cohérence et la continuité des politiques publiques de part et d'autre de la frontière franco-belge...

C'est à la découverte des déclinaisons territoriales des priorités diplomatiques de la France que vous invite cet État d'avenir. Par l'histoire comme par la géographie, les Hauts-de-France constituent une région singulièrement européenne et internationale. L'État territorial travaille chaque jour à en valoriser et à en fortifier l'identité.

I. LES HAUTS-DE-FRANCE, UN VASTE ESPACE TRANSFRONTALIER



[L'ENJEU]

Le territoire des Hauts-de-France est bordé par deux frontières : le Royaume-Uni et la Belgique. Vivre à la frontière est donc le quotidien de nombreux habitants de la région, tout particulièrement le long de la frontière franco-belge qui ne connaît pas de séparation géographique. D'autant que, depuis 1995, la France et la Belgique font partie de l'Espace Schengen : les citoyens des deux pays peuvent circuler librement et franchir, sans contrôle, les 620 kilomètres de frontière qui les séparent (358 en Hauts-de-France). Ces territoires frontaliers forment ainsi différents bassins de vie et d'emploi aux caractéristiques culturelles, historiques et patrimoniales proches, et que la langue française rapproche s'agissant des territoires bordant la Wallonie. Depuis 1994, l'ouverture du tunnel sous la Manche a également contribué à renforcer les liens avec le Royaume-Uni en reliant l'île au continent en moins de 40 minutes, grâce au Shuttle ou à l'Eurostar.

L'enjeu, pour l'État, est d'accompagner les solidarités et les relations qui se sont naturellement nouées, de les organiser et même de les renforcer pour répondre à des défis communs, en matière de sécurité, de santé et en matière environnementale tout particulièrement... car l'air et l'eau n'ont pas de frontière !

[DES CLÉS POUR COMPRENDRE]

LES CHIFFRES CLÉS DU FAIT TRANSFRONTALIER EN HAUTS-DE-FRANCE :

AVEC LA BELGIQUE :



- **358 km** de frontières communes entre les Hauts-de-France et la Belgique (sur 620 km de frontières France/Belgique)
- **330** points de passage
- **90 millions** de personnes traversent la frontière franco-belge via les Hauts-de-France chaque année
- **30 km** : frange correspondant à la zone frontalière
- **36 000** actifs transfrontaliers

AVEC LE ROYAUME-UNI :



- **35 km** séparent les côtes françaises et britanniques, au point le plus proche
- **180 km** de façade maritime entre les Hauts-de-France et le Royaume-Uni
- **33 millions** de passagers transitent via Calais (chiffres avant la crise Covid-19)
- **70 %** du commerce du continent avec les îles britanniques transite par la façade maritime des Hauts-de-France

1. VIVRE À LA FRONTIÈRE, LE QUOTIDIEN POUR DE NOMBREUX HABITANTS DES HAUTS-DE-FRANCE

Nombreux sont les frontaliers qui effectuent régulièrement les allers et retours entre la France et la Belgique pour profiter des avantages offerts de part et d'autre de la frontière, qu'ils soient économiques (travailleurs transfrontaliers), médico-sociaux et familiaux (anciens dans les maisons de retraites, enfants ou adultes dans les institutions spécialisées belges), commerciaux (zones de chalandises réciproques), sécuritaires (droits de poursuite et sécurité civile) ou encore récréatifs.

Il n'existe, cependant, pas un unique bassin de vie transfrontalier, mais plusieurs, car la frontière sépare des territoires aux caractéristiques différenciées tout le long de la frontière. Les pouvoirs publics veillent ainsi à conduire des stratégies adaptées à chaque bassin de vie.

● L'EMPLOI TRANSFRONTALIER

Les Hauts-de-France sont particulièrement concernés par les mouvements de travailleurs transfrontaliers, en raison de la proximité géographique immédiate avec la Belgique et de l'absence de barrière de la langue avec la Wallonie. Ces flux n'ont cependant pas la même importance selon le sens de traversée de la frontière. Près de 26 000 salariés résidant dans les Hauts-de-France travaillent à l'étranger (la quasi-totalité en Belgique) contre 10 000 salariés belges travaillant en Hauts-de-France.

L'objectif des acteurs publics, de part et d'autre de la frontière, est de **développer l'emploi sans frontière** en tenant compte des besoins des entreprises, de la formation et de toute la chaîne de recrutement. L'enseignement du néerlandais, de plus en plus encouragé, vise, par exemple, à faciliter la mobilité des jeunes vers la Flandre. À ce jour, 3 000 élèves l'étudient.

● « Emploi sans frontières » : un projet transfrontalier porté par Pôle emploi Hauts-de-France

Les services publics de l'emploi français et belges (Pôle emploi Hauts-de-France, le Forem et VDAB) dans la continuité de la dynamique mise en place lors du projet Interreg IV « Forum de l'emploi/Jobbeurs Eurometropo(o)le Lille-Kortrijk-Tournai », se sont engagés dans le projet « Emploi sans frontières/Grenzeloos tewerkstellen ». Ce projet, dont Pôle emploi était chef de file, a débuté le 1er janvier 2016 et s'est terminé le 31 décembre 2021.

Trois territoires avaient été identifiés : Mons Centre Hainaut/Valenciennois/Sambre Avesnois ; Lille/Kortrijk/Tournai ; et le Littoral/La Flandre occidentale.

Les objectifs étaient de **décloisonner le marché du travail transfrontalier** en réduisant les obstacles à la mobilité et d'**optimiser le placement transfrontalier** sur les territoires identifiés, au travers d'actions de sensibilisation et de préparation des publics, mais aussi d'événements localisés correspondant aux besoins territoriaux (type job dating...).

Ce projet, à destination des chercheurs d'emploi, étudiants en fin de cycle, et entreprises des trois territoires, a regroupé de très nombreux partenaires (organisations patronales, syndicales, GECTs, universités, etc.) qui ont tous contribué à apporter une réelle plus-value transfrontalière au projet. Une offre de service transfrontalière a notamment été proposée aux actifs et aux entreprises partenaires, et en particulier celles ayant des besoins de main d'oeuvre et/ou offrant des postes liés aux métiers dits en tension.



Des actions de communication (création d'un portail web, conférence de presse, échanges de pratiques...) ont permis de mettre en place des vecteurs d'informations et d'interactivité entre les partenaires et les candidats, employeurs, acteurs du monde socio-économique, etc.

En savoir plus : www.emploi-sans-frontieres.eu

[LE SAVIEZ-VOUS ?]

Le statut fiscal de travailleur frontalier entre la France et la Belgique a été supprimé par un avenant à la convention fiscale entre la France et la Belgique du 10 mars 1964, signé en 2008 et qui a pris effet le 1er janvier 2012. Depuis cette date, ce statut, qui fixe les modalités de paiement de l'impôt sur le revenu et permet le maintien éventuel des avantages sociaux et fiscaux du pays de résidence, concerne donc uniquement l'Allemagne, la Suisse (à l'exception du canton de Genève), l'Italie et l'Espagne. Concernant les travailleurs frontaliers franco-belges, seules les personnes bénéficiant du statut avant le 1er janvier 2012 peuvent le conserver et continuer à payer leurs impôts en France jusqu'en 2033, sous réserve que certaines conditions soient remplies.

En savoir plus sur le statut de travailleur frontalier :

<https://www.impots.gouv.fr/particulier/questions/suis-je-bien-un-travailleur-frontalier>

La crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 a amené les autorités françaises et belges à déterminer la notion de zone frontalière, afin de permettre le passage des travailleurs frontaliers malgré la fermeture de la frontière ou d'alléger les contraintes sanitaires (quarantaines, tests...) et de préserver ainsi les usages des bassins de vie transfrontaliers.

Cette zone frontalière correspond à une frange de 30 km de part et d'autre de la frontière.

● LE COMMERCE

Passer la frontière pour « faire des emplettes » est naturel pour les habitants de la frontière franco-belge. Les prix des produits peuvent varier selon la fiscalité nationale. Des franchises douanières et fiscales en quantités et en valeurs sont applicables selon les catégories de marchandises transportées : tabac, boissons alcooliques, médicaments, carburants, eaux minérales. Les services douaniers français veillent au respect de ces normes et luttent activement contre les trafics, notamment en matière de tabac.



LA LUTTE CONTRE LES TRAFICS PAR LA DOUANE : L'EXEMPLE DU TABAC

par **Raphaël SPILLMANN**,
chef du pôle **Orientation des Contrôles (POC)** de la direction des douanes de Lille



Quel est le rôle de la douane en frontière ?

Une des missions de la douane française est la protection et la sécurisation des citoyens et du territoire national. La lutte contre les nombreuses formes de trafics (notamment les produits stupéfiants, la contrefaçon, le blanchiment d'argent, le tabac de contrebande) prend tout son sens dans une région frontalière comme la nôtre, au carrefour de l'Europe. La direction régionale des douanes de Lille (compétente sur tout le département du Nord hors arrondissement de Dunkerque) exerce ses contrôles sur l'ensemble des axes routiers du département, mais également sur les vecteurs ferroviaires, aériens et postaux. Les brigades des douanes sont présentes au quotidien sur tous les axes de pénétration sur le territoire pour contrôler les marchandises qui rentrent et veiller à la sécurité de nos concitoyens. Les bureaux de douane perçoivent, quant à eux, des droits et taxes (droits de douane, TVA...) sur les marchandises en provenance de pays situés hors de l'Union européenne et s'assurent de la conformité aux normes de ces produits (jouets, médicaments, pièces automobiles...).

Quelles quantités de tabacs de contrebande ont été saisies en 2020 dans le Nord ?

Conformément aux orientations nationales, les services douaniers de la direction régionale de Lille mènent une lutte soutenue contre les trafics de tabac lors de contrôles routiers, dans le fret postal ou encore dans les commerces de proximité (revente illicite). Les quantités de tabac et cigarettes saisies ont plus que doublé par rapport à 2019, atteignant 20,4 tonnes en 2020. Les produits étaient principalement destinés à alimenter le marché parallèle français.

● LA SANTÉ

En matière de santé, des **accords gouvernementaux entre la France et la Belgique** existent depuis maintenant plusieurs années, et notamment un **accord de coopération sanitaire signé en 2005**, et un **accord-cadre franco-wallon sur l'accueil des personnes handicapées signé en 2011**.

Plusieurs conventions ont également été signées permettant, par exemple, **aux équipes du SMUR français d'évoluer en Belgique et réciproquement**.

Certaines initiatives transfrontalières ont également vu le jour. Depuis 2018, le projet « **Kid Hearts** », subventionné en partie par l'Union européenne (INTERREG), définit le cadre d'une coopération en matière de chirurgie cardiaque infantile entre le Centre hospitalier universitaire (CHU) de Lille et la Clinique Saint-Luc de Bruxelles. Le CHU de Lille était capable de traiter les enfants de plus de 2 ans atteints de maladies cardiaques. Les plus petits étaient jusqu'alors envoyés à Paris. À travers ce partenariat, la clinique Saint-Luc de Bruxelles aide aujourd'hui le CHU de Lille à développer cette compétence pour les enfants de moins de 2 ans. Une trentaine de médecins et une cinquantaine de para-médicaux sont allés se former à Bruxelles pendant 2 ans. Ce projet permet de créer un partenariat de recherche et de diffusion des connaissances sans égal entre la Belgique et la France, un pôle européen d'excellence et de recherche conjoint sur les cardiopathies congénitales.

En savoir plus : <https://kidshearts.chu-lille.fr/>



Des **zones organisées d'accès aux soins transfrontaliers (ZOAST) ont été mises en place**, à la demande des établissements de soins et des professionnels de santé français et belges, pour mettre en oeuvre des dispositifs de simplification administrative et financière en matière d'accès aux soins à l'étranger. Entre 2008 et 2015, ce sont sept ZOAST qui ont été constituées tout le long de la frontière franco-belge.

En savoir plus : <https://www.ofbs.org/cooperation-franco-belge/zoast/>

● LES ÉTUDES SUPÉRIEURES

Chaque année, près de 20 000 jeunes Français se rendent en Belgique pour suivre les enseignements spécialisés, principalement dans les filières paramédicales (kinésithérapeutes, ergothérapeutes, orthophonistes...).

La directive européenne 2005/36/CE met en place un régime de reconnaissance des qualifications professionnelles dans l'Union européenne (UE). Elle a notamment pour objectifs de faciliter la prestation de services transfrontalière et simplifier les procédures administratives.

Pour exercer en France avec un diplôme belge, il convient dès lors de vérifier si la profession visée est réglementée, sur le site <https://www.guichet-qualifications.fr/> (guichet unique français de la reconnaissance des qualifications professionnelles) et suivre, le cas échéant, la procédure indiquée afin d'obtenir une autorisation d'exercer. Certaines professions bénéficient d'une reconnaissance automatique, sous couvert de la directive 2005 (infirmier, médecin, vétérinaire, architecte) avec des conditions de maîtrise de la langue puis une inscription à l'Ordre professionnel. Une fois diplômés, les étudiants français partis étudier en Belgique doivent s'adresser à la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) de la région où ils souhaitent exercer pour remplir une demande d'autorisation d'exercice. Cela nécessite parfois de suivre un stage complémentaire sur le terrain.



Si la profession visée n'est pas réglementée, alors c'est l'employeur en France qui estimera si la personne répond aux critères de recrutement (éducateur spécialisé, études d'arts, en audiovisuel...). Au cas où l'étudiant parti en Belgique veut revenir en France pour poursuivre ses études, c'est l'établissement d'accueil qui effectuera une validation des acquis sur la base des crédits ECTS validés et par rapport aux prérequis de la formation envisagée.

En savoir plus sur la directive européenne 2005/36/CE :

<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FRA/TXT/?uri=LEGISSUM%3Ac11065>

● LES MOBILITÉS

Près de 90 millions de personnes traversent la frontière franco-belge via les Hauts-de-France chaque année. La localisation de la métropole lilloise, seule métropole frontalière avec Strasbourg, et l'existence de l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai (deuxième métropole de France, derrière Paris, et de Belgique, derrière Bruxelles, avec ses 2,1 millions d'habitants) expliquent en partie ces flux.

● La route :

De part et d'autre de la frontière, la coopération entre les autorités belges et françaises (la direction interdépartementale des routes (DIR) Nord) est très fluide en matière de **gestion du trafic routier**. Les plans de gestion du trafic élaborés de chaque côté de la frontière ont été confrontés afin d'en coordonner les mesures. En cas de crise (grave accident routier, travaux sur les axes autoroutiers transfrontaliers ou sur les autoroutes franco-belges), les services de gestion des routes s'informent en temps réel sur l'évolution de la situation et coopèrent sur les actions opérationnelles et l'information aux usagers (panneaux à messages variables, sites internet d'infotrafic...).



Il en est de même s'agissant des contrôles relatifs au **respect de la réglementation applicable au transport de marchandises ou de voyageurs** et en particulier de la Réglementation Sociale Européenne (RSE). Depuis plus de 15 ans, les contrôleurs des transports terrestres (CTT) français de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Hauts-de-France travaillent en partenariat avec les contrôleurs du transport routier du Service Public Fédéral (SPF) belge en charge de la Mobilité et du Transport et réalisent des opérations conjointes sur plusieurs secteurs routiers transfrontaliers du département du Nord, notamment :

- sur l'autoroute A22 (secteur Neuville/Rekkem)
- sur l'autoroute A27 (secteur Camphin en Pevèle/Lamin)
- sur l'autoroute A2 (secteur St Aybert/Hensie)

Ces opérations permettent également de constater des fraudes dans le domaine du transport. Dans le Nord, cette collaboration tend aujourd'hui à s'étendre à d'autres forces en tenue telles que les Douanes belges - dénommées Droits et Accises - ainsi que la police fédérale belge qui dispose d'équipes spécialisées dans les dimensions des véhicules et l'arrimage des charges. Ayant la connaissance des lieux stratégiques, des jours et des heures de passages propices à certains types de contrôles, les CTT français programment, par trimestre, des contrôles sur lesquels sont conviés les différents intervenants belges. Ces derniers procèdent à l'interception des véhicules et à leur remise en circulations.

Cette collaboration transfrontalière s'agissant des contrôles en bord de route se prolonge au sein du groupe de travail franco-belge «Arrangement Franco-Belge» (AFB) traitant du détachement de salariés et de la lutte contre le travail illégal dans le domaine du transport. Sont alors également associés les représentants de l'Union de recouvrement des cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales (URSSAF) et de l'Unité de contrôle à compétence régionale chargée de la lutte contre le travail illégal (URACTI) et leurs homologues belges.

• **Le vélo et les mobilités douces :**

Les flux de personnes sont importants de part et d'autre de la frontière pour des déplacements pendulaires liés au travail ou aux études. Ces déplacements se font majoritairement en véhicule motorisé et avec de faibles taux d'occupation. Dans ces territoires dont la qualité de l'air est dégradée de manière chronique, l'enjeu du report modal vers des solutions de transport plus respectueuses pour l'environnement est d'autant plus prégnant.



Le développement du vélo est une solution crédible, vertueuse, et comparativement moins coûteuse que des modes massifiés. Grâce à des politiques cyclables ambitieuses, les actions en faveur des aménagements cyclables, les opérations de promotion de la culture du vélo ou de lutte contre le vol se développent.

Dans le cadre du plan France relance, une enveloppe nationale supplémentaire de 100 millions d'euros a été réservée au financement d'aménagements cyclables. Un appel à projets régional a donc été lancé en Hauts-de-France, en octobre 2021, avec une enveloppe prévisionnelle de 8,9 millions d'euros destinée à financer des itinéraires cyclables sécurisés. Pour encourager plus particulièrement le report modal dans les déplacements transfrontaliers, **le préfet de région a choisi d'accorder un bonus financier de +10% aux projets dits transfrontaliers**, c'est-à-dire les maillons qui permettent d'assurer une continuité d'aménagement vers ou depuis la frontière. Les porteurs de projets peuvent déposer leurs dossiers jusqu'au 18 mars 2022.

En savoir plus : <https://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/?France-Relance-Appel-a-Projets-Hauts-de-France>

● LA SÉCURITÉ

Au-delà des contrôles coordonnés fréquents entre les forces de sécurité françaises et belges ou britanniques, plusieurs initiatives incarnent particulièrement cette coopération transfrontalière étroite existant également en matière de sécurité :

● La sécurité publique : le Centre de coopération policière et douanière (CCPD) de Tournai

Créé en 2002, le Centre de coopération policière et douanière (CCPD) de Tournai réunit plus de 40 policiers, gendarmes et douaniers des deux pays. Plate-forme d'échanges d'informations et de coordination opérationnelle entre les services de police, de contrôle aux frontières et de douane dans « la zone frontalière », le CCPD a pour axes prioritaires la lutte contre la petite et la moyenne délinquance, l'immigration irrégulière, la radicalisation et la criminalité afférente, ainsi que les actions internationales et partenariales.

En 2020, le CCPD a ainsi pu apporter des réponses à plus de 9 000 saisines de la part des forces françaises et plus de 8 500 pour la partie belge.

En savoir plus :

<https://www.interieur.gouv.fr/Archives/Archives-des-dossiers/2016-Dossiers/France-Belgique-cooperation-policiere-a-la-frontiere/Au-centre-de-la-cooperation-franco-belge>

Une partie de l'équipe du CCPD de Tournai, rassemblant les forces de l'ordre françaises et belges ; la salle opérationnelle.



- **La sécurité civile : optimiser les secours transfrontaliers en cas de crise grâce au projet Interreg « Alarm »**

Initié en 2015 sous l'impulsion du préfet de la zone de défense et de sécurité Nord (la zone Nord couvre les cinq départements des Hauts-de-France), « Alarm » est un projet européen Interreg V France-Wallonie-Flandre qui vise à développer la coopération entre les sapeurs-pompiers français et belges pour ce qui concerne la prévention et la gestion des risques (analyse, planification, gestion de crise), sur un large éventail de risques (naturels, technologiques et humains). Ce projet poursuit le travail engagé entre 2010 et 2014 en partenariat avec la Province de Hainaut dans le cadre du projet « Apport ».

Son périmètre s'étend désormais sur toute la frontière franco-belge. « Alarm » a permis la mise en place d'une plate-forme d'échange d'informations commune. Il soutient également les maires français et les bourgmestres belges dans leur rôle de sensibilisation et de prévention des risques auprès de leurs populations, avec un accompagnement pour l'élaboration et la mise en œuvre de leur plan communal de sauvegarde (PCS).

Le projet « Alarm » bénéficie d'un cofinancement européen de plus de 1,3 millions d'euros de Fonds européen de développement régional (Feder) pour un budget total de plus de 2,8 millions d'euros.

Un exercice de crise en présence des services de secours français et belges, à la frontière franco-belge



- **La gestion partagée de la pression migratoire**

Au carrefour des flux migratoires européens, la région constitue un point de passage stratégique, nécessitant la mise en œuvre d'une politique migratoire coordonnée avec les pays limitrophes. L'entrée en vigueur du Brexit, le 1er janvier 2021, conduit la France à réadapter ses relations avec le Royaume-Uni, partenaire historique devenu État tiers à l'Union européenne.

Les enjeux migratoires et sécuritaires communs encouragent l'État en Hauts-de-France à consolider les coopérations transfrontalières et multilatérales avec ses partenaires :

- de façon bilatérale avec le Royaume-Uni, tout d'abord. À ce titre, le **traité de Sandhurst** (2018) permet le financement britannique d'actions ou de matériel de lutte contre l'immigration clandestine ;
- mais aussi, de plus en plus, de façon multilatérale avec la Belgique, les Pays-Bas, et l'Allemagne.

C'est dans ce cadre que s'est tenue, le 28 novembre 2021 à Calais, à l'invitation de Gérald Darmanin, ministre de l'Intérieur, une réunion intergouvernementale de travail consacrée à la lutte contre l'immigration clandestine et les réseaux de passeurs, en présence des ministres de l'Intérieur de Belgique et des Pays-Bas, du Secrétaire d'État allemand aux Affaires intérieures, du Secrétaire d'État belge à l'Asile et la Migration, de la Commissaire européenne aux Affaires Intérieures, de la Directrice exécutive d'Europol et du Directeur exécutif de Frontex, l'agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes.

Réunion intergouvernementale consacrée à la lutte contre l'immigration clandestine et les réseaux de passeurs, le 28/11/2021 à Calais : conférence de presse conjointe de Gérald Darmanin, ministre de l'Intérieur français, Stephan Mayer, secrétaire d'État parlementaire au ministère fédéral de l'Intérieur d'Allemagne, Sammy Mahdi, secrétaire d'État à l'Asile & la Migration de Belgique, et Ylva Johansson, Commissaire européenne chargée des affaires intérieures.



2. DES LIENS TRANSFRONTALIERS RENFORCÉS PAR UNE GOUVERNANCE ADAPTÉE

Certains sujets nécessitent une réponse transfrontalière. L'enjeu est de trouver, avec nos partenaires belges et britanniques, la gouvernance la plus adaptée selon les sujets, car c'est cette gouvernance qui va aider à initier des actions et permettre de mieux travailler ensemble.

● GÉRER UNE FRONTIÈRE ENSEMBLE PAR UNE GOUVERNANCE ADAPTÉE

Cet enjeu de gestion partagée de la frontière se traduit, pour l'État en Hauts-de-France, par la mise en œuvre de **formes souples de gouvernance**, comme :

- l'animation de rencontres de proximité entre les sous-préfets d'arrondissement et leurs interlocuteurs et homologues directs de l'autre côté de la frontière, sur des sujets très locaux, pour identifier les problèmes et convenir ensemble d'une solution,
- ou des rendez-vous stratégiques plus confidentiels, à l'exemple des entretiens directs entre le préfet de région, les ambassadeurs de France auprès du royaume de Belgique ou du Royaume-Uni et les autorités de ces pays.

La préfecture de région Hauts-de-France assure également un rôle de **coordination interrégionale transfrontalière**, en lien avec les préfectures des autres régions concernées (Grand-Est, Normandie). Il s'agit de coordonner les différentes politiques publiques d'intérêt frontalier lorsque leur impact dépasse le simple niveau d'une région, en organisant les collaborations entre partenaires afin de mener collectivement des actions cohérentes et d'envergure.

En 2007 puis en 2015, un **groupe de travail parlementaire franco-belge** a recensé un grand nombre d'obstacles juridiques et administratifs à la coopération qu'il convient de dépasser pour faciliter la vie des transfrontaliers. Ce diagnostic partagé et ses préconisations restent d'actualité, même si la loi 3 D-S (déconcentration, décentralisation, différenciation et simplification) va apporter des solutions.

● ENCOURAGER LA MISE EN PLACE D'INSTANCES DE GOUVERNANCE TERRITORIALE TRANSFRONTALIÈRE : LES GECTs DES HAUTS-DE-FRANCE

L'État soutient également la mise en place des instances de régulation politique localisées que sont les **groupements européens de coopération territoriale (GECT)**. Ces organisations ont vocation, notamment, à identifier les « irritants », à charge ensuite aux responsables publics d'activer les bons échelons de compétences pour les résoudre.

Fondé par un règlement du Parlement européen et du Conseil européen de 2006, modifié en 2013, le GECT a pour objectif de faciliter et promouvoir la coopération territoriale entre ses membres, y compris les volets transfrontaliers, transnationaux et interrégionaux de coopération. Leur objectif : s'accorder sur des stratégies et des programmes d'action transfrontaliers afin de répondre aux besoins des habitants du territoire, au sein de bassins de vie transfrontaliers.



Parmi plus de 80 GECTs constitués au niveau européen, **3 GECTs existent sur la frontière franco-belge** :

- 1. Le GECT Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai**, premier GECT d'Europe mis en place en 2008 et qui concerne l'agglomération lilloise et son versant belge flamand et wallon ;
- 2. Le GECT West-Vlaanderen/Flandre-Dunkerque-Côte d'Opale**, qui concerne, depuis 2009, le littoral franco-flamand. Il s'est construit sur les fondations d'une plateforme transfrontalière lancée dès 2005 ;
- 3. et, plus récemment, le projet de GECT « Parc naturel européen Plaines Scarpe-Escaut ».**

Ces GECTs réunissent tous les niveaux de responsabilité publique de France et de Belgique, du local au national/fédéral et fédérés, sans transfert de compétences. L'État, membre de ces GECT, y joue un rôle moteur, à la fois au moment de leur genèse, mais également dans leur fonctionnement et leur opérationnalité.

- **La 1ère Rencontre territoriale des 23 communes frontalières de l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai**

Le 14 septembre 2021 étaient réunis pour la première fois, à l'initiative de l'État, en préfecture de région Hauts-de-France, les maires et bourgmestres des 23 communes frontalières de l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai (MEL-Belgique). Il s'agissait de poser le cadre de rencontres de proximité et de travail, afin que chaque élu des communes frontalières soit écouté et respecté dans le cadre d'un dialogue transfrontalier. Il a ainsi été convenu l'instauration de rencontres territoriales réunissant ces 23 communes frontalières, une fois par an, et de dialogues transfrontaliers de proximité plus fréquents par petits groupes de communes situées sur les mêmes secteurs géographiques.

Les échanges ont fait ressortir le souhait des élus de mieux se connaître pour agir ensemble, et le besoin de projets concrets pour rendre plus harmonieux ces bassins de vie transfrontaliers. Outre le partage d'outils concrets - annuaire franco-belge, fiches thématiques (la première sur les polices) - ont été abordés la volonté d'initier une méthode de gouvernance politique de proximité pour mieux réguler les difficultés dans le bassin de vie transfrontalier, ainsi que le souhait de pouvoir faire remonter les besoins des communes frontalières (levée des obstacles liés aux réglementations différentes ; renforcement de la sécurité liée à la délinquance transfrontalière ; mobilité ; données chiffrées et diagnostics communs ; subventions de projets transfrontaliers...)

Le préfet a rappelé le soutien de l'État en faveur de cette démarche, et son souhait d'être facilitateur dans la réalité des millefeuille administratifs. L'enjeu est de pouvoir co-construire les solutions en impliquant les bonnes échelles de compétences. La préfecture du Nord travaille ainsi avec l'Eurométropole et les partenaires belges à la réalisation d'un guide transfrontalier tripartite de procédures.

Enfin, les élus de l'Eurométropole ont fait ressortir la volonté de définir collectivement le statut du transfrontalier et de l'institutionnaliser.



Les maires et bourgmestres des 23 communes frontalières de l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai, se sont rencontrés le 14 septembre 2021, en préfecture de région.

EXEMPLES DE PROJETS PORTÉS PAR LE GECT EUROMÉTROPOLE :

A titre d'exemple, deux micro-projets financés dans le cadre d'Interreg ont été portés par le GECT Eurométropole :

- **Le projet TALATA (TAlent pour les LANGues)**

Le micro-projet Interreg TALATA s'adresse aux jeunes élèves (9-14 ans) de l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai. 12 classes issues de 12 écoles pilotes de France, Flandre et Wallonie participent à ce projet. Celui-ci promeut la cohésion et l'identité communautaire des élèves et enseignants de ces territoires frontaliers au travers de l'apprentissage du néerlandais et du français. L'objectif : développer une stratégie stimulante et donnant du sens à l'utilisation de ces langues, pour les élèves comme pour les professeurs. Des rencontres entre élèves des trois versants sont ainsi organisées, en France, en Flandre et en Wallonie ainsi que des échanges via les réseaux sociaux. Les élèves des 12 classes ont même pu visiter le domaine De Gavers en Flandre occidentale.

En savoir plus : <https://www.interreg-fwvl.eu/fr/talata> et <https://www.eurometropolis.eu/fr/actions/apprentissage-des-langues>



- **Le projet BLUEWALKS : découverte du Parc Bleu de l'Eurométropole au travers de balades**

Le micro-projet Interreg BLUEWALKS s'inscrit dans la démarche de l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai dont l'un des objectifs est l'animation et la coordination du Parc Bleu qui constitue le territoire eurométropolitain. Avec plus de 5 000 km de cours d'eau, ce parc est méconnu et peu pratiqué par les 2,1 millions d'habitants de l'Eurométropole. Afin que les habitants se l'approprient, le projet propose de faire découvrir ce Parc Bleu via un programme de balades guidées en vélo, à pied ou en bateau, permettant ainsi aux promeneurs de traverser la frontière grâce à l'eau et la nature.

En savoir plus : <https://www.interreg-fwvl.eu/fr/bluewalks> et <https://www.espacebleu.eu/>



EXEMPLE DE PROJET PORTÉ PAR LE GECT WEST-VLAANDEREN/FLANDRE-DUNKERQUE-CÔTE D'OPALE :

- **Mageteaux : une solution transfrontalière pour sécuriser les territoires des waterings situés sous le niveau de la mer**

Le polder des waterings est un territoire transfrontalier. Les évolutions climatiques obligent les acteurs du territoire à repenser le système en place. En période de crues sévères, les ouvrages d'évacuation des eaux à la mer, à Dunkerque et Nieupoort, ont atteint leurs limites. À l'initiative du GECT West-Vlaanderen/Flandre-Dunkerque-Côte d'Opale, le projet Interreg transfrontalier Mageteaux a été lancé à Adinkerke, en Belgique, en 2018. Il garantit la sécurité des biens et des personnes par le biais de 2 nouveaux ouvrages complexes (une station de pompage en Flandre et une vanne aux 4 écluses de Dunkerque).

Pour en savoir plus : <https://www.nord.gouv.fr/Actualites/Actualites/Mageteaux-une-solution-transfrontaliere-pour-securiser-les-territoires-sous-le-niveau-de-la-mer> et <https://www.egts-gect.eu/fr/projets/projet-mageteaux>



SOUTENIR FINANCIÈREMENT LES PROJETS TRANSFRONTALIERS : LE FEDER-CTE (INTERREG)

Instrument financier de la politique européenne de la cohésion économique, sociale et territoriale, le fonds européen de développement régional (Feder) a pour vocation de renforcer la cohésion économique et sociale dans l'Union européenne en corrigeant les déséquilibres entre ses régions, notamment grâce à la coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale. Il s'agit de l'objectif **coopération territoriale européenne (CTE)**, qui rassemble plus de 100 programmes au niveau européen.

Les Hauts-de-France sont impliqués dans cinq programmes Interreg. Trois d'entre eux concernent actuellement un volet transfrontalier : France-Wallonie-Vlaanderen ; Deux Mers ; France-Manche-Angleterre.

Ainsi, depuis 30 années, le volet transfrontalier est **une source d'impulsion et d'ancrage de la dynamique de coopération pour les Hauts-de-France, véritable laboratoire des ambitions européennes**. Il permet l'émergence et la concrétisation d'actions dans des domaines variés, qui concourent à :

- faire émerger des solutions partagées face à des défis communs à plusieurs régions européennes,
- créer des partenariats nouveaux entre acteurs publics et/ou privés de plusieurs pays,
- faire émerger des réponses adaptées à des besoins partagés par les acteurs économiques, les populations du territoire frontalier,
- améliorer la qualité de vie des citoyens et réduire l'effet frontière,
- renforcer le sentiment d'appartenance à l'Union européenne.

L'État, autorité partenaire de ces programmes, contribue activement à la gouvernance des instances des programmes et coordonne la position France de l'État territorial en tant que préfet-coordonnateur. Il participe à la sélection qualitative des projets et suscite et accompagne certains projets relevant de ses compétences.

Depuis 2020-2021, années charnières, il construit, avec l'ensemble des partenaires français et étrangers, la future génération de programmes européens 2021-2027 en veillant à développer des stratégies conformes aux besoins des populations et des territoires transfrontaliers et transnationaux des Hauts-de-France.

● INTÉGRER LE FAIT TRANSFRONTALIER DANS LES DISPOSITIFS DE CONTRACTUALISATION ÉTAT-COLLECTIVITÉS : L'EXEMPLE DU PACTE POUR LA RÉUSSITE DE LA SAMBRE-AVESNOIS-THIÉRACHE (PACTE SAT II)

Signé le 7 novembre 2018, le pacte pour la réussite de la Sambre-Avesnois-Thiérache, « Pacte SAT », est le fruit d'un partenariat de territoires inédit pour changer le quotidien des habitants de ce bassin de vie situé à cheval entre deux départements des Hauts-de-France (Aisne et Nord), et qui est confronté aux mêmes difficultés socio-économiques.

Trois ans après, après avoir permis la concrétisation de nombreux projets, la dynamique s'est poursuivie par la signature de la deuxième édition du Pacte SAT en présence du président de la République, le 19 novembre 2021.

Le nouveau contrat territorial fait de la dimension transfrontalière l'axe transversal des thématiques qu'il traite. Comment la coopération transfrontalière avec la Belgique s'incarne-t-elle dans le projet de Pacte II ? Par **l'injonction au « réflexe transfrontalier »** dans l'élaboration des politiques publiques à l'échelon local.



La recherche de partenariats avec les pouvoirs publics belges est donc fortement incitée, et ce, toutes thématiques confondues : économies d'énergie, qualité et sécurité de l'approvisionnement en eau, emploi, coopération sanitaire et médico-sociale, tourisme, équipements sportifs, mobilités au travers de l'offre ferroviaire sur les lignes conduisant vers la Belgique, ou encore du transport fluvial.... Cette thématique de la mobilité est, d'ailleurs, un sujet central dans le cadre de la coopération transfrontalière, car elle est hautement stratégique pour le développement du territoire.

En savoir plus : Consulter le Pacte SAT 2 :

<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/hauts-de-france/Actualites/Pacte-SAT-2-Le-President-de-la-Republique-en-Sambre-Avesnois-Thierache>

3. RÉPONDRE ENSEMBLE AUX DÉFIS ENVIRONNEMENTAUX... QUI NE CONNAISSENT PAS DE FRONTIÈRE

Les problématiques environnementales liées à la qualité de l'air et de l'eau ne connaissent pas de frontière. Elles réclament une réponse transfrontalière. Il en est de même s'agissant des questions de pollution des sols, notamment en matière de culture agricole.

Les autorités belges et françaises ont, depuis plusieurs années, renforcé leurs partenariats et leurs échanges dans ces domaines.

● AGIR SUR LA QUALITÉ DE L'AIR : UN EXEMPLE D'UNE GESTION CONCERTÉE

Les sources de pollution (circulation routière, industrie, pratiques agricoles, chauffage, conditions climatiques) et les pics de pollution constatés représentent autant d'enjeux, en matière de qualité de l'air, pour les Hauts-de-France et les régions voisines situées de l'autre côté de la frontière.

Depuis 2017, l'État en Hauts-de-France s'est engagé avec les autorités de Belgique, de Flandre et de Wallonie, dans une coopération renforcée pour la mise en place d'un dispositif transfrontalier d'observation et de lutte contre la pollution atmosphérique.

Plusieurs initiatives visent à mettre en commun des données et à mener des actions coordonnées. Ainsi, à titre d'exemple :

- **Le projet Interreg TransFair** vise à harmoniser la surveillance et l'information des populations franco-belges sur la qualité de l'air qu'elles respirent. Ce projet a démarré le 1er avril 2019, pour une durée de 3 ans et demi. Son budget total est de près de 2,75 millions d'euros, cofinancé à hauteur de 50 % par le programme européen Interreg V France-Wallonie-Vlaanderen.

En savoir plus :

<https://www.transfair-interreg.eu/>

<https://www.interreg-fwvl.eu/fr/transfair>

<https://www.atmo-hdf.fr/projets/projets-en-cours/transfair.html>



- **Un protocole expérimental permettant une gestion de crise concertée en matière de pollution de l'air sur le territoire de l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai**

Ce protocole a été signé en 2020, à l'occasion de la Journée de la Qualité de l'Air.

- **L'EAU, UNE RESSOURCE COMMUNE À GÉRER**

- **Une ressource commune à gérer : la nappe des calcaires du Carbonifère**

La nappe phréatique des calcaires du Carbonifère, à cheval entre la France et la Belgique, est une nappe d'importance stratégique pour la France et pour les régions wallonnes et flamandes, pour l'alimentation en eau potable des habitants de la MEL (20%) et des régions wallonnes autour et au sud de Tournai notamment, et pour les activités économiques. Sa forte sollicitation a entraîné une importante baisse de son niveau lors du siècle dernier, conduisant à son classement en « Zone de Répartition des Eaux » par arrêté préfectoral en janvier 2004. En 2017, l'État a signé une convention d'échange de données relatives au fonctionnement de la nappe du Carbonifère avec les partenaires wallons et flamands.

- **Une coopération au sein de la commission internationale de l'Escaut (CIE)**

Sur la base d'un accord intergouvernemental, les États riverains de l'Escaut (France, Belgique, Région wallonne, Région flamande, Région de Bruxelles-Capitale et Pays-Bas) coopèrent depuis 1994 au sein de la commission internationale de l'Escaut. En cas de pollutions accidentelles pouvant avoir un impact transfrontalier susceptible de menacer de façon significative la qualité de l'eau, une information est transmise dans les meilleurs délais aux parties concernées. Cet objectif est assuré par le système d'avertissement et d'alerte de l'Escaut (SAAE), opérationnel en continu.



Le 13 septembre 2018, rencontre entre représentants des gouvernements français, belge, allemand, luxembourgeois, néerlandais, wallon, flamand et bruxellois dans le cadre de la Commission internationale de l'Escaut (CIE).

- **La coopération transfrontalière pour préserver les zones humides**

La convention Ramsar « relative aux zones humides d'importance internationale comme habitats des oiseaux d'eau » est un traité intergouvernemental adopté en 1971 à Ramsar, en Iran. Elle est aujourd'hui ratifiée par 170 pays. L'inscription de zones humides au titre de la convention de Ramsar constitue un label international qui récompense et valorise les actions de gestion durable de ces zones humides.

La France compte aujourd'hui 50 sites Ramsar, dont 5 en région Hauts-de-France : la Baie de Somme, les marais de l'Audomarois, les vallées de la Somme et de l'Avre, les marais de Sacy et les vallées de la Scarpe et de l'Escaut. Ce dernier site est adossé à la frontière belge et dans le prolongement direct du site Ramsar des Marais d'Harchies (Belgique). Il participe à la reconnaissance de l'existence, à grande échelle, d'un continuum écologique, initiée localement et renforcée par la présence de sites Natura 2000 frontaliers.

En savoir plus :

<http://www.pnr-scarpe-escaut.fr/contenu-standard/le-50e-site-ramsar-francais-ete-labellise-le-2-fevrier-2020>



[FOCUS SUR DEUX INITIATIVES]

- **Les dunes de Flandres** constituent des espaces naturels et des paysages de première importance, mais fragiles et exposés aux pressions. Un protocole d'accord pour une coopération transfrontalière en vue de la conservation et de la gestion de ces massifs dunaires a été signé en février 2020.

- Plus à l'est, **le parc naturel transfrontalier du Hainaut**, qui réunit le Parc naturel régional Scarpe-Escout, créé en 1968 en France, et le Parc naturel des Plaines de l'Escaut, créé en Belgique en 1996, travaille à son projet de transformation en GECT : « parc naturel européen Plaines Scarpe Escaut ».

● LE SOL : UN ESPACE DISTINCT MAIS DES ENJEUX VOISINS

● Des coopérations transfrontalières pour préserver la biodiversité

L'artificialisation des sols est forte à la fois dans les départements du nord de la région Hauts-de-France mais également en Belgique. Des coopérations se sont développées entre les deux pays voisins pour préserver la biodiversité.

● La coopération dans l'agriculture : l'exemple de la pomme de terre

Les Hauts-de-France sont une des régions championnes d'Europe pour la production de pommes de terre, avec 5 640 exploitations productrices et 4,3 millions de tonnes récoltées. Cette production représente les 2/3 de la production française. Elle alimente en premier lieu le marché national (la restauration, le marché du frais...), mais la demande est également forte en Belgique qui absorbe une quantité importante des productions.

La production de pommes de terre imposant une rotation des cultures, des échanges de terres par des sous-locations de parcelles sont organisés entre des agriculteurs français et belges. Cette pratique nécessite une vigilance sur le respect des normes phytosanitaires qui ne sont pas les mêmes en France et en Belgique, et sur la qualité des terres de lavage des pommes de terre, qui ont un statut de déchet, afin d'éviter le risque de contamination des sols par des produits qui seraient interdits dans l'un ou l'autre des deux pays.

Consciente de ces difficultés, la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF Hauts-de-France) a mis en ligne un site dédié à l'attention des agriculteurs français et belges :

En savoir plus :

www.pommesdeterre-hautsdefrance.fr





Interview de S.E. Monsieur François SENEMAUD, ambassadeur de France en Belgique

Quelles opportunités la Belgique peut-elle offrir aux acteurs des Hauts-de-France ?

L'action de l'État ne s'arrête pas aux frontières, en particulier en Europe. Les coopérations transfrontalières répondent aux besoins concrets des populations vivant de part et d'autre de la frontière franco-belge. Certains la traversent quotidiennement : pour rejoindre leur lieu de travail, près de 30 000 résidents français se rendent quotidiennement en Belgique et plus de 5 000 résidents belges font le trajet inverse. D'autres la franchissent régulièrement pour suivre une formation, consulter un médecin, exercer une prestation ou simplement faire des courses. Cette mobilité et ces interactions permanentes posent des défis d'harmonisation des règles de gestion des infrastructures (notamment les réseaux de transport transfrontalier), des services (par exemple l'offre de santé ou de sécurité), et des nuisances éventuelles (notamment la lutte contre la pollution fluviale ou atmosphérique).

Comment voyez-vous votre rôle dans une «stratégie frontière» en coopération avec le préfet de région ?

Le rôle de l'ambassade est d'acquérir une connaissance fine de l'organisation et des enjeux du pays hôte et de maintenir et développer un dialogue suivi et confiant avec ses autorités. Il s'agit ainsi d'être en capacité de relayer et expliquer nos propres enjeux et positions auprès d'elles et de dégager des voies de compromis en cas de besoin. Nous sommes donc en appui des préfetures de région, en particulier celles des Hauts-de-France et du Grand-Est, pour identifier les problématiques et les bons interlocuteurs pour toutes les questions transfrontalières qui se posent.

La complexité de l'organisation administrative et politique belge fait qu'il est nécessaire d'être sur place pour la comprendre et la situer dans son contexte. L'ambassade reste également garante de la cohérence de l'action française vis-à-vis de la Belgique.

Dans quels pièges ne doivent pas tomber les acteurs institutionnels français dans leur dialogue avec leurs homologues belges ?

Il y a une réelle proximité entre la France et la Belgique mais des modes d'organisation institutionnelle et administrative très différents. Le périmètre des pouvoirs d'un bourgmestre belge n'est pas le même que celui d'un maire français ; les Régions et communautés (entités fédérées) belges sont souveraines dans leurs nombreux domaines de compétence (il n'y pas de hiérarchie des normes avec le fédéral) ; la culture de la concertation impose un rythme que les Français, habitués à une certaine forme de centralisme, trouvent souvent un peu lent. Il ne faut pas non plus oublier que la Belgique est à 60 % néerlandophone. Il faut savoir être à l'écoute, ouvert au dialogue avec différents niveaux de compétence, et toujours concret.



Le 15 juin 2020, cérémonie symbolique sur le pont de Wervik à l'occasion de la réouverture de la frontière franco-belge fermée depuis le premier confinement liés à la crise sanitaire Covid-19, au printemps 2020, en présence de Jean-Baptiste Lemoyne, ministre délégué auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères et du maire et du bourgmestre des deux villes frontalières.

2. LES HAUTS-DE-FRANCE, CARREFOUR DE L'EUROPE



[L'ENJEU]

Adossée à la « mégalopole européenne » qui court de Londres à Milan, la région Hauts-de-France est au carrefour de l'Europe du Nord et de l'Europe de l'Ouest, par sa géographie, son histoire et ses infrastructures.

Dans un rayon de 300 km autour de Lille se trouvent Londres, Bruxelles, Amsterdam, Paris, Luxembourg et Cologne. La région fait la jonction entre l'Île-de-France et la Belgique via un réseau routier et ferré important, mais aussi avec l'Angleterre via le tunnel sous la Manche et de grands ports maritimes tels que ceux de Calais et Dunkerque. Elle abrite plusieurs aéroports, dont les principaux sont ceux de Beauvais-Tillé et de Lille-Lesquin, tandis que l'aéroport Charles de Gaulle anime le sud de la région.

L'Europe y est visible et s'engage concrètement dans la région en soutenant de nombreux projets. Les Hauts-de-France sont, d'ailleurs, la première région française bénéficiaire des fonds de l'Union européenne ! La région accueille, en outre, une agence de l'Union européenne : l'Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer (European Rail Agency-ERA), qui a son siège à Valenciennes.

Ce positionnement particulier au sein de l'Union européenne place cependant la région face à trois défis nouveaux :

- réussir le Brexit et développer de nouveaux partenariats avec le Royaume-Uni,
- conforter son positionnement en tant que « sud de l'Europe du Nord », avec le développement de l'Axe Nord,
- réussir sa transition du noir au vert, de la paix à la sauvegarde de la planète, conformément au Pacte vert européen.

[DES CLÉS POUR COMPRENDRE]

CHIFFRES CLÉS : LES HAUTS-DE-FRANCE ET L'EUROPE

- **1er rang** : la région est au 1er rang des régions françaises aidées par l'UE
- **400 navires de commerce par jour** et **¼ du trafic mondial de marchandises** transitent par le détroit du pas de Calais
- **120 millions de tonnes de marchandises** transitent chaque année par l'un des 4 ports de la région : Dunkerque, Calais, Boulogne et le port « sec » du Tunnel sous la Manche
- **107 kilomètres** : c'est la longueur du futur tracé du Canal Seine-Nord Europe (CSNE), entre Compiègne (Oise) et Aubencheul-au-Bac (Nord).



LA GESTION DES FONDS EUROPÉENS : UNE GOUVERNANCE PARTENARIALE EN HAUTS-DE-FRANCE

En Hauts-de-France, l'Union européenne apporte son soutien financier aux projets par le biais de quatre fonds :

- le fonds européen de développement régional (FEDER) ;
- le fonds social européen (FSE) ;
- le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)
- et l'enveloppe décentralisée du fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP).

La gestion des fonds européens est confiée par l'Union européenne aux États membres. On parle de gestion partagée. En France, les crédits sont gérés par l'État, par les conseils régionaux ou par d'autres collectivités, groupements d'intérêt public, etc. En Hauts-de-France, dans un objectif de cohérence et d'une utilisation qualitative de l'ensemble de ces fonds, une gouvernance partenariale a été instaurée entre l'État et la Région, en lien avec les autres collectivités territoriales.

1. L'EUROPE ACCOMPAGNE LES HABITANTS ET SOUTIENT LES PROJETS DES HAUTS-DE-FRANCE

Sans les crédits de l'Union européenne, de nombreux projets de la région n'auraient pas pu être financés et voir ainsi le jour. Ce constat vaut pour des domaines aussi divers que ceux de la culture (le musée du Louvre-Lens, Nausicaa à Boulogne-sur-Mer, l'aménagement du Familistère Godin à Guise, l'Historial de Péronne...), des transports (la ligne TER Calais-Dunkerque, le tramway de Valenciennes...), du développement économique (Euratechnologies, IndustriLAB à Méaulte...), et même de l'habitat avec la restauration de logements miniers !

● L'EUROPE S'ENGAGE EN HAUTS-DE-FRANCE GRÂCE AUX FONDS EUROPÉENS

Pour la période de programmation européenne 2014-2020, le Conseil régional Hauts-de-France a géré 1,7 milliards d'euros de financements européens.

La programmation actuelle (2014-2020) ainsi que la nouvelle génération des fonds européens (2021-2027) en cours d'élaboration intègre le plan de relance européen (Next Generation EU). Le soutien économique, l'inclusion sociale et l'approfondissement des enjeux environnementaux et numériques constituent les priorités de gestion du fonds d'urgence REACT EU.

Les crédits en faveur de l'emploi et de la cohésion sociale, gérés par l'État, atteindront sur cette période un niveau inédit, qui s'élève à 400 millions d'euros (FSE+, React-EU, Fonds de transition juste) : ils seront plus que jamais un levier majeur afin de renforcer les politiques publiques de l'inclusion sociale et professionnelle, pour l'ensemble des habitants des Hauts-de-France.

[LE SAVIEZ-VOUS ?]

L'Europe contribue aux plans de relance nationaux

Le plan national de relance et de résilience (PNRR) présente les investissements pour lesquels la France sollicite un financement européen à hauteur d'environ 40 milliards d'euros, sur la base d'engagements prédéfinis. Le PNRR s'inscrit plus globalement, au niveau européen, dans le plan de relance NextGenerationEU et « la facilité pour la reprise et la résilience » qui en découle.

En savoir plus : <https://www.economie.gouv.fr/plan-national-de-relance-et-de-resilience-pnrr>





EXEMPLES DE PROJETS INTERREG :

Biodiversité et Troisième Révolution Industrielle :

le projet BCHO-Bio-Cultural Heritage Tourism (Interreg France-Manche) : nouveau modèle de tourisme durable.
> **35 millions d'euros** (FEDER)

En savoir plus : <https://www.channelmanche.com/fr/projets/projets/bio-cultural-heritage-tourism/>

Recherche et Innovation :

le projet Pathacov (Interreg France-Wallonie-Vlaanderen) : développement d'un outil électronique destinés aux pré-diagnostic non invasifs et précoces du cancer du poumon.

> **2,3 millions d'euros** (FEDER)

En savoir plus : <https://www.interreg-fwvl.eu/fr/pathacov>

Développement économique et compétitivité des PME :

le projet TRIPOD-II - Transregional project for innovation and promotion of design - II (Interreg France-Wallonie-Vlaanderen) : soutien aux PME/PMI qui utilisent les ressources du design pour développer leur compétitivité.

> **2,1 millions d'euros** (FEDER)

En savoir plus : <https://www.interreg-fwvl.eu/fr/tripod-ii>

Gestion des risques :

le projet ALARM «pour une sécurité sans frontières» (Interreg France-Wallonie-Vlaanderen), à l'initiative de l'État (préfet de zone) (cf. page13)

> **1,3 millions d'euros** (FEDER)

En savoir plus : <https://www.interreg-alarm.eu/>

Cohésion sociale :

le projet AB-Réfugiés-Social (Interreg France-Wallonie-Vlaanderen) : renforcement de l'accompagnement sanitaire et social des migrants afin de faciliter leur processus d'intégration, à l'initiative de l'État (préfet de région). L'un des modules du projet est consacré à la création d'une formation certifiante «Ambassadeur de l'intégration» pour valoriser la pair-aidance dans l'accompagnement à l'intégration des étrangers primo-arrivants.

> **700 000 euros** (FEDER)

En savoir plus : <https://www.interreg-fwvl.eu/fr/lancement-projet-ab-refugies-social>





Numérique :

le projet VR4Rehab (Interreg Europe du Nord-Ouest) : développement d'outils de réalité virtuelle de réadaptation destinée à des finalités médicales.

> **4,9 millions d'euros** (FEDER)

En savoir plus : <https://www.nweurope.eu/projects/project-search/vr4rehab-virtual-reality-for-rehabilitation/>

Santé :

le projet MOTION (Interreg 2 Mers) : développement d'un exosquelette intelligent autonome pour enfants, afin d'améliorer la réadaptation des enfants atteints d'un handicap neurologique et de leur offrir un dispositif de mobilité autonome.

> **20 millions d'euros** (FEDER)

En savoir plus : <https://www.interreg2seas.eu/fr/MOTION>

EXEMPLES DE PROJETS FSE :

Entre 2014 et 2020, 600 000 habitants des Hauts-de-France ont été accompagnés vers l'emploi grâce à des crédits du fonds social européen (FSE). Grâce au FSE, le nombre de demandeurs d'emplois a diminué de plus de 8,5 % et le nombre d'inactifs de près de 19 %. Le nombre de personnes en emploi a, quant à lui, augmenté de près de 20 % suite à ces opérations.

Afin de répondre encore mieux aux enjeux de la société, la lutte contre le chômage des jeunes et la promotion de l'inclusion sociale seront les priorités de la programmation 2021-2027 du FSE+.

Deux exemples concrets de projets FSE 2014-2020 :

Emploi :

Le projet Mobilité Insertion, porté par la Mission Locale de Thiérache (Vervins, Hirson, Guise), dans l'Aisne, en 2016 et 2017, au titre du programme Initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ), a permis de favoriser les rencontres jeunes/entreprises, de rendre les jeunes davantage mobiles et autonomes, en favorisant notamment l'accès au permis de conduire. 45 personnes ont bénéficié de l'opération : 38 ont obtenu leur code, 21 ont obtenu leur permis de conduire et 20 ont trouvé un emploi dans l'année suivant l'opération.

> **102 175 euros** (FSE) sur les 125 867 euros du coût total de l'opération.

Lutte contre le décrochage scolaire :

Le projet Perseval, porté par le GIP académique dans le Nord et le Pas-de-Calais de 2014 à 2017, a permis à 5 168 participants de bénéficier de dispositifs de repérage et d'accompagnement personnalisé, et à 1 030 jeunes à besoins spécifiques d'accéder à un parcours d'intégration scolaire durable.

> **1,27 millions d'euros** (FSE) sur les 6 646 637 euros du coût total de l'opération.



EXEMPLES DE PROJETS AGRICOLES : LA PAC



La politique agricole commune (PAC) est une politique commune à tous les États membres de l'Union européenne, de soutien des marchés, des prix et des revenus agricoles ainsi que de développement rural. Pour l'ensemble de la région Hauts-de-France, le montant total des aides versées au titre de la PAC s'élève à 555 millions d'euros en 2019 (près de 8 % du total des aides versées en France métropolitaine). En 2019, 21 419 exploitations de la région ont ainsi bénéficié d'au moins une aide de la PAC.

> **555 millions d'euros** (PAC)

En savoir plus :

<https://draaf.hauts-de-france.agriculture.gouv.fr/Les-aides-PAC-dans-les-Hauts-de>

EXEMPLES DE PROJETS FEAMP

Entre 2014 et 2021, les crédits gérés par les services de l'État en Hauts-de-France dans le cadre du Fonds Européen pour les Affaires maritimes et la pêche (FEAMP) auront permis d'accompagner les entreprises de pêche à court terme, dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire Covid-19, mais aussi à long terme en étudiant les perspectives de développement d'une pêche durable et efficace dans l'utilisation des ressources de la façade maritime des Hauts-de-France. Au total, ce sont 199 dossiers financés, pour un montant global dépassant les 5,8 millions d'euros.

Le projet MECANOR² (Amélioration de la gestion des METiers du CASier en NORMandie et dans le NORd de la France) :

Ce projet de recherche vise à mieux connaître les stocks de bulot et de gros crustacés dans la zone Manche Est, porté par le comité régional des pêches maritimes et des élevages marins (CRPMEM) des Hauts-de-France, en lien avec le CRPMEM de Normandie, l'IFREMER, le SMEL (Synergie Mer et Littoral) et l'université de Caen.

En savoir plus :

<https://www.comitedespeches-hautsdefrance.fr/nos-actions/gestion-de-ressource/mecanor/#/>

Le projet SOLACE - améliorer la compréhension des conséquences du changement climatique et des pressions anthropiques sur les espèces, une nécessité pour la pêche maritime :

Le projet SOLACE vise à améliorer les connaissances scientifiques sur les conséquences biologiques, physiologiques et écologiques des moulières des Hauts-de-France face aux évolutions climatiques et aux différentes pressions qu'elles subissent, mieux comprendre les phénomènes de mortalité massive observés dans la plupart des gisements naturels





de la région Hauts-de-France, et étudier des pistes d'exploitation durable de cette ressource. Projet porté par l'université de Lille en partenariat avec le CRPMEM des Hauts-de-France.

En savoir plus :

<http://www.solace-hdf.fr/>

Accompagner les pêcheurs frappés par la crise sanitaire du Covid-19 : la mise en place d'arrêts temporaires aidés des activités de pêche :

Au printemps 2020, l'épidémie de Covid-19 a fortement perturbé l'activité de toute la filière pêche, provoquant une chute de la consommation des produits de pêche et l'arrêt partiel ou total de l'activité de certaines entreprises. 179 entreprises de pêche maritime embarquée et de pêche à pied des Hauts-de-France ont bénéficié d'aides d'urgence, dans le cadre d'arrêts temporaires aidés des activités de pêche. > **3 millions d'euros** (FEAMP)

L'État accompagne par ailleurs les entreprises de pêche qui ont à faire face aux conséquences du Brexit (perte de zones de pêche, de quotas, diminution de l'activité économique...). La première mesure, déclinée dès 2021, a permis à 53 entreprises de pêche de bénéficier d'arrêts temporaires aidés sur le premier semestre de l'année 2021.

> **3,3 millions d'euros** (FEAMP)



Retrouvez sur le site *l'Europe s'engage en Hauts-de-France* la présentation des fonds européens, ainsi que tous les appels à projet et les projets soutenus par l'Union européenne dans la région :

<https://europe-en-hautsdefrance.eu/>



2. RÉUSSIR LE BREXIT : PARI GAGNÉ POUR LES ACTEURS DES HAUTS-DE-FRANCE !



Avec la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne, effective depuis le 1er janvier 2021, les Hauts-de-France sont devenus subitement une frontière extérieure de l'Union européenne. Ce choc impose aux acteurs du territoire de repenser leurs relations avec leur voisin britannique. Depuis 2017, le territoire s'est fortement engagé pour accroître sa résilience face au Brexit, en se dotant d'outils performants permettant de garantir la sécurité et la fluidité à la frontière. Ce travail s'est accompagné d'un partenariat exemplaire avec le tissu économique et, notamment, les opérateurs chargés des échanges Transmanche.

Main dans la main, les services publics, collectivités territoriales, chambres consulaires et entreprises se sont mobilisés afin que le Brexit soit synonyme du maintien de l'avantage géo-économique des Hauts-de-France.

Ainsi :

- **40 millions d'euros ont financé la réalisation d'infrastructures sur les ports** des Hauts-de-France ;

- **700 agents d'État ont été recrutés**, formés et affectés à la frontière dans les Hauts-de-France, en plus de ceux qui s'y trouvent déjà, afin de réaliser les contrôles des formalités douanières, sanitaires et migratoires (270 douaniers, 230 inspecteurs vétérinaires et phytosanitaires et 182 agents pour la police aux frontières).

- **un système de frontière intelligente**, largement perfectionné au cours des derniers mois précédant le Brexit, permet aux services français de réaliser leurs contrôles sur la base d'une analyse de risques ciblée afin de préserver la fluidité du trafic, atout compétitif majeur des ports de la région.

● LES SUCCÈS DE LA « FRONTIÈRE INTELLIGENTE », SOLUTION TECHNOLOGIQUE INNOVANTE DE LA DOUANE FRANÇAISE

Afin de maintenir la fluidité de la circulation des marchandises entravée par le retour des contrôles douaniers à l'import depuis le 1er janvier 2021, la douane française a conçu une solution technologique innovante : « la frontière intelligente ».

Celle-ci est basée sur trois principes :

- l'anticipation des formalités en douane,
- l'identification du moyen de transport,
- et l'automatisation des notifications pour éviter un arrêt inutile des poids-lourds.

En savoir plus sur le dispositif : consultez la vidéo de présentation de la frontière intelligente : « Retour vers le Brexit : vers une nouvelle frontière » :

<https://www.youtube.com/watch?v=SnFU415JYNM>



LE SUCCÈS DE LA FRONTIÈRE INTELLIGENTE



par Gilbert BELTRAN,
directeur régional des douanes et droits indirects de Dunkerque

Qu'est-ce que la frontière intelligente ?

La frontière intelligente est l'ensemble des outils informatiques et des processus douaniers qui permettent aux acteurs du commerce international (importateurs, exportateurs, transporteurs, opérateurs de liens Transmanche) de partager des informations douanières de manière sécurisée en vue de garantir la correcte application de la réglementation douanière, tout en conservant la fluidité du trafic.

Pourquoi avoir développé une frontière intelligente dans les Hauts-de-France ?

Le modèle économique des opérateurs de liens Transmanche, basé sur la rapidité du passage, et le nombre de moyens de transport qui traversent le détroit du Pas-de-Calais chaque année nous ont contraints à développer une solution innovante qui, à ce jour n'est mise en œuvre que sur les sites de Calais et Dunkerque.

Après quelques mois de fonctionnement, quel bilan tirez-vous de la frontière intelligente ?

Nous sommes globalement satisfaits. Les kilomètres de bouchons que tout le monde prévoyait ne se sont pas produits, les outils informatiques sont fiables et nous améliorons encore les processus de traitement pour sécuriser le fonctionnement du dispositif pour l'ensemble des acteurs.

● DES CONTRÔLES VÉTÉRINAIRES ET PHYTOSANITAIRES EFFICACES

La solution technologique de « frontière intelligente » bénéficie également aux services d'inspection vétérinaires et phytosanitaires (SIVEP) dépendant du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Situés dans les ports de la façade Manche et Mer du Nord, ils ont pour missions de garantir la salubrité des denrées alimentaires en provenance de pays tiers, mais aussi celle de l'alimentation animale et la protection de notre environnement.

La majeure partie des marchandises en provenance de Grande-Bretagne sont des marchandises fraîches (produits de la pêche...) dont la durée de transport doit être limitée à son strict minimum. La frontière intelligente permet de diriger automatiquement les marchandises qui ne doivent pas subir de contrôles dans les voies appropriées afin de ne pas retarder leur livraison. À l'inverse, les chauffeurs transportant des produits soumis à contrôles (phyto)sanitaires sont, dès leur embarquement dans le ferry, automatiquement dirigés vers le SIVEP du port concerné.

Cette innovation technologique permet ainsi la fluidité portuaire mais aussi, indirectement, la fraîcheur de nos produits agroalimentaires.



● UN POINT DE CONTACT UNIQUE À LA FRONTIÈRE (PCUF) POUR DES CONTRÔLES SIMPLIFIÉS, À DUNKERQUE

Depuis mars 2021, tous les services chargés des formalités et contrôles des marchandises (douanes et SIVEP) sont rassemblés dans un seul et même bâtiment, le **point de contact unique à la frontière** (PCUF), situé au plus près des terminaux de marchandises sur le port de Dunkerque.

Ce projet fait suite à l'annonce du Premier ministre du 16 septembre 2019 de réaliser à Dunkerque un tel bâtiment, pour simplifier la lisibilité des contrôles et améliorer la compétitivité logistique du port.

Cette unité de lieu donne au port de Dunkerque les mêmes standards de compétitivité administrative que les ports voisins de Belgique et des Pays-Bas, ainsi que des locaux redimensionnés pour faire face à l'augmentation des formalités induites par le Brexit.

Le projet immobilier est porté par la délégation générale au développement à l'Axe Nord (DGDAN) et financé à hauteur de 12,6 millions d'euros dans le cadre du Plan de Relance. Il permet de rénover et d'étendre le bâtiment actuel à l'horizon de 2023. Sans attendre cette échéance, une solution temporaire sous la forme de l'implantation de modulaires sur le site a été retenue pour faire la jonction jusqu'à la livraison du bâtiment rénové et de son extension.



● LES ENTREPRISES FRANÇAISES ACCOMPAGNÉES

Des mesures visant à limiter les conséquences du Brexit sur l'activité des entreprises ont été mises en place par les services de l'État et les partenaires institutionnels :

- information sur les négociations dans le cadre du Brexit et leur possible impact ;
- mise en place de formations thématiques adaptées ;
- création d'une assurance permettant de couvrir les pertes de change ;
- activation de l'activité partielle ou de délais de paiement des créanciers publics ;
- mise en place d'une garantie plus importante sur les crédits de renforcement de trésorerie et reports d'échéances ;
- prêts, avances remboursables, médiation du crédit.

Cet accompagnement se poursuit afin de soutenir les entreprises françaises touchées par les conséquences du Brexit.

● UN PLAN DE GESTION DU TRAFIC (PGT) QUI A PROUVÉ SON EFFICACITÉ

Le Brexit constitue un changement radical de modèle, qui pourrait, en cas de mauvais temps par exemple, générer d'importants ralentissements, ainsi que des embouteillages sur les autoroutes françaises et britanniques desservant les ports d'embarquement et de débarquement Transmanche.

Pour y faire face, **un plan zonal de gestion du trafic** a été prévu afin de minimiser, au mieux, les engorgements et saturations pouvant affecter le réseau routier du littoral de la côte d'Opale. Il est le fruit d'une démarche partenariale entre les services de l'État, les plateformes portuaires et les opérateurs. Ce plan s'appuie sur une retenue, une déviation ou le stockage des poids-lourds de transport de marchandises de plus de 7,5 tonnes se rendant sur les infrastructures portuaires pour traverser la Manche.



Ainsi les solutions mises en place par l'État français pour faire face aux Brexit, en lien avec l'ensemble des partenaires, ont prouvé leur efficacité : très peu de perturbations du trafic et des liaisons Transmanche ont, en effet, été observées. Elles permettent aux ports français de prouver leur haut niveau de performance.

3. LES HAUTS-DE-FRANCE, LE SUD DE L'EUROPE DU NORD

La Covid-19 et le Brexit ont accéléré la mutation de l'identité des Hauts-de-France. Le territoire doit vivre cet événement comme une chance, une opportunité pour se repositionner comme le sud de l'Europe du Nord, cet espace à l'économie particulièrement dynamique.

● LES NOUVEAUX ENJEUX DE LA FAÇADE MARITIME : LE DÉVELOPPEMENT DE L'AXE NORD

Situés le long du détroit du pas de Calais, les trois ports maritimes de la façade maritime Manche Est-Mer du Nord, Dunkerque, Calais, Boulogne, et le port « sec » du Tunnel sous la Manche, constituent le premier ensemble portuaire français par lequel transitent annuellement près de 120 millions de tonnes de marchandises. Bénéficiant d'un positionnement stratégique par sa proximité géographique avec le Royaume-Uni, la région est leader européen sur le trafic Transmanche. Le détroit est également la principale voie d'accès vers les grands ports de l'Europe du Nord : un quart du trafic mondial maritime de marchandises transite par ce détroit, un des plus fréquentés au monde.

Dans un contexte concurrentiel fort au sein du range* nord européen, bâtir une stratégie portuaire et logistique coordonnée s'appuyant sur un hinterland* élargi est un enjeu majeur. Répondant à la commande du Premier ministre aux Assises de la Mer en 2017, le préfet de la région Hauts-de-France a ainsi impulsé le rapprochement des acteurs publics et privés de l'économie portuaire, des transports et de la logistique des Hauts-de-France. Créé par décret ministériel en avril 2019, le **Conseil de coordination interportuaire et logistique de l'axe Nord (CCILAN)** a pour objectif de structurer l'Axe Nord dans sa dimension logistique et industrielle en assurant la coordination entre les différents

acteurs afin d'accroître la compétitivité de l'ensemble portuaire et permettre à la région de s'affirmer en tant que hub logistique, au cœur d'un bassin de vie de 80 millions d'habitants.

La **Délégation générale au développement de l'Axe Nord (DGDAN)**, placée sous l'autorité du préfet de région, est chargée de la coordination de ce réseau. Elle anime et accompagne les acteurs dans la mise en œuvre de la feuille de route collective dont s'est doté le CCILAN.

[LE SAVIEZ-VOUS ?]

- Le « **Range nord-européen** » est le terme habituellement utilisé pour désigner l'alignement (ou « la rangée »), sur 800 km du Havre à Hambourg, des principaux ports de commerce de l'Europe du Nord. Classement 2019 : Rotterdam (1er, 469,4 Mt), Anvers (2ème, 238,2 Mt), Hambourg (3ème, 136,6 Mt), North Sea Port (7ème, 71,4 Mt), **Dunkerque (8ème, 53 Mt)**, Zeebruges (9ème, 45,8 Mt) (source ISEMAR octobre 2021).

Dunkerque et Calais se situent respectivement au 3ème et 4ème rang des ports de commerce français derrière Marseille et Le Havre. Boulogne-sur-Mer est le 1er port de pêche français en valeur et tonnage et leader européen de la transformation des produits de la mer.

Dans le top mondial 2020 du trafic conteneurisé, Rotterdam se situe à la 10ème place (14, 5 M EVP), Anvers à la 13ème (12 M EVP) et Hambourg à la 19ème place (8,5 MEVP) ; le 1er port français est le Havre à la 76ème place (2,35 M EVP) (source Dynaliners).

Dunkerque a traité 0,46 M EVP en 2020.

*EVP = conteneur Equivalent Vingt Pieds (= unité de mesure)

- **L'hinterland** désigne la zone d'influence et d'attraction économique d'un port, c'est-à-dire la zone qu'un port approvisionne ou dont il tire ses ressources.

(source : <https://www.glossaire-international.com/pages/tous-les-termes/hinterland.html>)

La DGDAN travaille de pair avec **la Fédération Norlink**. Créée en janvier 2017 à l'initiative de la CCI des Hauts-de-France, et du Port de Dunkerque, Norlink Ports est une association des ports et des gestionnaires d'infrastructures multimodales de la région Hauts-de-France. Cette première entité s'est rapidement développée en y associant l'ensemble des acteurs portuaires. Le périmètre d'intervention de la dynamique Norlink s'est par ailleurs largement étendu en 2019, en associant au sein de la fédération, les entités en charge du développement portuaire, logistique et multimodal dans les Hauts-de-France : Norlink Ports, Norlink Ferroviaire (ex-2A2F), Norlink Fluvial (ex-Consortium Fluvial), le Club des Chargeurs Hauts-de-France, et Euralogistic. En savoir plus :

<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/hauts-de-france/Actualites/Afterwork-Norlink-l-Etat-aux-cotes-de-Norlink-pour-renforcer-la-competitivite-portuaire-regionale>



Georges-François Leclerc, préfet de la région Hauts-de-France, a participé, le 28 septembre 2021, au Puits de Sangatte (dans l'enceinte de Getlink/Eurotunnel) à l'Afterwork Norlink, événement organisé chaque année par la fédération Norlink et réunissant l'ensemble du monde économique régional lié au développement portuaire et logistique.



Retrouvez en replay les 4 séminaires « Nouvelle(s) frontière(s) : enjeux et opportunités pour les acteurs dans les Hauts-de-France » organisés par la DGDAN entre février et juin 2021.

<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/hauts-de-france/Region-et-institutions/Organisation-administrative-de-la-region/Les-services-de-l-Etat-en-region/Delegation-generale-au-developpement-de-l-Axe-Nord/Retour-sur-les-4-seminaires-consacres-aux-Nouvelle-s-frontiere-s-organises-par-la-DGDAN-en-2021>



Cette dynamique vise à assurer, au niveau national et international, la promotion des infrastructures portuaires et logistiques des Hauts-de-France, à favoriser les actions en faveur du report modal (vers le transport fluvial ou ferroviaire) et à valoriser collectivement les opportunités logistiques régionales, afin d'asseoir la position de la région comme hub logistique de l'Europe du Nord-Ouest.

En savoir plus : <https://www.norlink.fr/>

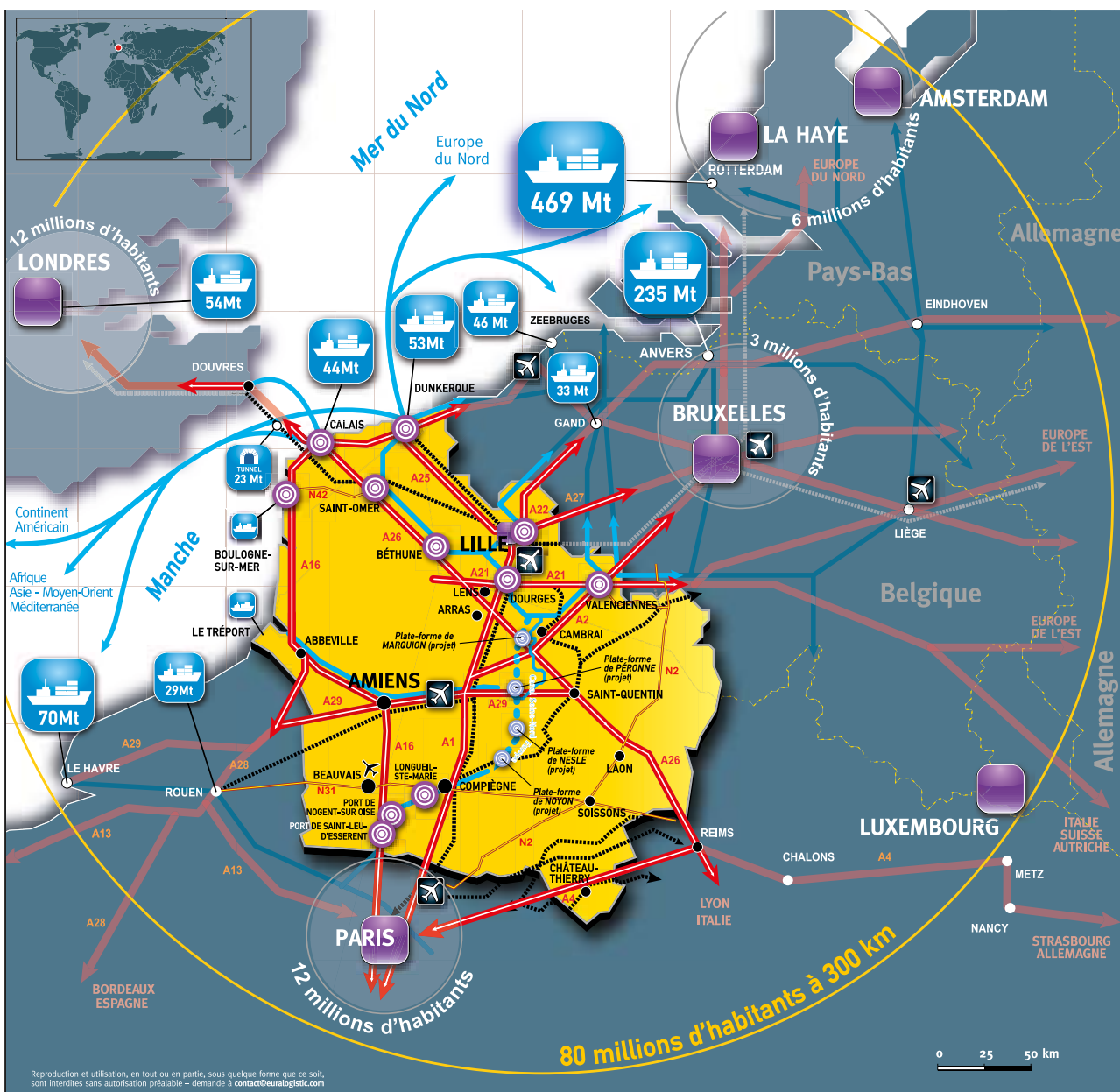
C'est cette recherche de compétitivité qui a amené le port de Calais à lancer un nouveau port doublant ses capacités, à miser sur le développement des autoroutes ferroviaires et des remorques non accompagnées sur le Transmanche. Le grand port maritime de Dunkerque a, de son côté, officiellement inauguré, le 11 octobre 2021, un terminal ferry dédié au trafic vers l'Irlande.

LA GRANDE RÉGION TRANSPORT, LOGISTIQUE & SUPPLY CHAIN

(CARTE DE SYNTHÈSE)

LÉGENDE DE LA CARTE

- Axe routier majeur
- Axe de transport fluvial ou maritime
- Axe de transport de fret ferroviaire
- Métropole européenne
- Tracé du futur Canal Seine-Nord Europe
- Hub logistique
- Projet de Hub logistique
- Port maritime et tonnage 2018 / 2019
- Fret aéroportuaire
- Aéroport de voyageurs



Retrouvez l'ensemble des cartes de l'atlas et toute l'information sur la filière sur le portail www.euralogistic.com

Réalisation : **Euralogistic**

Maîtrise d'ouvrage : **CCI HAUTS-DE-FRANCE**

Avec :

Reproduction et utilisation, en tout ou en partie, sous quelque forme que ce soit, sont interdites sans autorisation préalable – demande à contact@euralogistic.com

● LE CANAL SEINE-NORD EUROPE : UNE NOUVELLE COLONNE VERTÉBRALE EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE

Le Canal Seine-Nord Europe est le maillon manquant de la liaison fluviale à grand gabarit Seine-Escaut. Ses 107 km entre Compiègne (Oise) et Aubencheul-au-Bac (Nord) permettront de relier le bassin de la Seine au bassin de l'Escaut et, par extension, aux 20 000 km de réseau fluvial européen à grand gabarit. Six régions européennes seront ainsi mises en réseau : les Hauts-de-France, l'Île-de-France, la Normandie, le Grand Est (France), la Wallonie et la Flandre (Belgique).

Le projet vise cinq objectifs ;

- raccorder le réseau fluvial français au réseau fluvial européen à grand gabarit ;
- favoriser la transition énergétique grâce au report vers le mode fluvial, sobre en énergie ;
- renforcer le développement économique et l'attractivité des territoires traversés et de tout le réseau Seine-Escaut ;
- améliorer la compétitivité des ports maritimes de l'axe Seine et du Nord de la France en accroissant leur hinterland ;
- renforcer la compétitivité des entreprises par une offre logistique massifiée.

Au-delà de la liaison Seine-Escaut, le CSNE s'inscrit dans le cadre du **corridor multimodal « mer du Nord-Méditerranée » promu par l'Union européenne**. Le projet est fortement soutenu par l'Union européenne qui a porté de 40% à 50% son taux d'aide pour les travaux, traduisant ainsi son importance dans la vision stratégique du Réseau transeuropéen de transport (RTE-T) de l'UE.

Le gabarit européen Vb permettra d'accueillir des bateaux d'une longueur allant jusqu'à 185 mètres et jusqu'à 11,40 mètres de large, pouvant contenir 4 400 tonnes de marchandises, soit l'équivalent de 220 camions.

En savoir plus :

<https://www.canal-seine-nord-europe.fr/>

<https://www.seine-scheldt.eu>



4. LES HAUTS-DE-FRANCE ET LE DÉFI DE LA TRANSITION DU NOIR AU VERT, DE LA PAIX À LA SAUVEGARDE DE LA PLANÈTE : LE PACTE VERT EUROPÉEN

Il y a 70 ans, le 18 avril 1951, était fondée la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), première organisation basée sur des principes supranationaux. Le traité de Paris, signé par l'Allemagne, la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas, créait un marché commun du charbon et de l'acier, et allait représenter l'un des actes fondateurs de l'Union européenne.

Centrale dans la reconstruction et la pacification de l'Europe en 1951, la question du charbon et de l'acier s'est aujourd'hui déplacée vers la question de l'impact de ces matières premières sur l'environnement et le climat. C'est là tout l'enjeu du futur de la coopération énergétique et de la transition écologique en Europe, incarné par le Pacte vert, « the european green deal », lancé par l'Union européenne.

Les Hauts-de-France, dont les territoires ont été façonnés par ces matières premières, doivent vivre leur transition du noir au vert, de la paix à la sauvegarde de la planète.

[HIER ET DEMAIN]

Le 19 avril 2021, Clément Beaune, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargé des Affaires européennes, s'est rendu dans le Valenciennois pour y célébrer les 70 ans de la CECA mais aussi la transition opérée par ce territoire : les défis climatiques et environnementaux y sont des chances à saisir en faveur d'une transition juste et inclusive pour tous.

Comme le Canal Seine-Nord Europe, ces projets incarnent ce désir de transition et cette révolution européenne et internationale de la région.



Le 19 avril 2021, déplacement de Clément Beaune dans le Valenciennois



La signature du Traité instituant la CECA le 18 avril 1951, à Paris, dans le salon de l'Horloge du ministère de l'Europe et des affaires étrangères.



Le 18 avril 2021, Jean-Yves Le Drian, Clément Beaune et leurs homologues (en visioconférence) commémorent les 70 ans de la signature du Traité instituant la CECA, dans le salon de l'Horloge, et évoquent le futur de la coopération énergétique et de la transition écologique en Europe : le Pacte vert © MEAE



Pour la première fois depuis 14 ans, la France assure la présidence tournante du Conseil de l'Union européenne (UE) du 1er janvier au 30 juin 2022. Cette institution, que l'on appelle aussi « Conseil des ministres de l'Union européenne » ou « Conseil », réunit les ministres des États membres de l'Union européenne par domaine d'activité. Il est, avec le Parlement européen, le co-législateur de l'Union européenne. Concrètement, les ministres présideront dix domaines d'activité ou formations du Conseil de l'UE.

PLUSIEURS ÉVÉNEMENTS SE TIENNENT DANS LES HAUTS-DE-FRANCE

La région Hauts-de-France accueille plusieurs grands événements, et en particulier :

• 4 RÉUNIONS MINISTÉRIELLES INFORMELLES :

- à **Amiens**, les 20 et 21 janvier 2022, la ministre de la Transition écologique, Barbara Pompili, a accueilli ses homologues à l'occasion de deux réunions ministérielles : **Énergie et Environnement**.

- à **Lens**, les 30 janvier et 1er février 2022, la ministre déléguée auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, chargée de l'Industrie, Agnès Pannier-Runacher, a animé la réunion ministérielle **Compétitivité** avec l'ensemble de ses homologues.

- à **Lille**, les 3 et 4 février 2022, la réunion ministérielle **Justice et Affaires intérieures (JAI)**, a réuni les ministres de la Justice et de l'Intérieur des 27 pays de l'Union européenne, en présence de Gérald Darmanin, ministre de l'Intérieur, et Eric Dupond-Moretti, Garde des Sceaux.

• 1 CONFÉRENCE RÉGIONALE SUR L'AVENIR DE L'EUROPE

- à **Lille**, du 10 au 12 septembre 2021, la **conférence régionale sur l'avenir de l'Europe a réuni, à Sciences Po Lille, en amont de la PFUE, 42 citoyens des Hauts-de-France** tirés au sort et représentatifs de la diversité d'âge, d'origine et d'opinions politiques. Elle s'inscrit dans le cadre de la Conférence sur l'avenir de l'Europe organisée par l'Union européenne. Pour en savoir plus, consultez le reportage de LCP :

<https://lcp.fr/programmes/l-avenir-de-l-europe/les-eurocrates-1ere-partie-94530>



Les participants citoyens et l'équipe d'animation à Sciences Po Lille.

Retrouvez l'ensemble des informations sur la présidence française de l'Union européenne sur les sites :

- <https://presidence-francaise.consilium.europa.eu/fr>
- www.europe2022.fr

RENFORCER L'IDENTITÉ INTERNATIONALE DES HAUTS-DE-FRANCE

3.

[L'ENJEU]


L'emplacement géographique des Hauts-de-France est extrêmement favorable au développement international de la région. Les différents territoires des Hauts-de-France doivent prendre conscience de leurs atouts, opportunités et points de vigilance et suivre ensemble une stratégie cohérente de développement à l'international.

L'État valorise et accompagne les initiatives internationales des acteurs de la région.



[DES CLÉS POUR COMPRENDRE]

CHIFFRES CLÉS DE L'OUVERTURE À L'INTERNATIONAL DES HAUTS-DE-FRANCE

- **24 593** étudiants étrangers (+ 28 % entre 2013 et 2018) sont accueillis dans la région sur l'année scolaire 2018-2019, soit 11 % des inscrits dans l'enseignement supérieur 
- **24 %** du chiffre d'affaires régional et **47 %** des exportations sont générés par les filiales étrangères (2017)
- la région est dans le top **3** des régions les plus attractives de France en matière d'investissements étrangers depuis 20 ans, et la **1^{ère}** depuis 2 ans.
- **141 000** salariés de la région sont employés par près de **1 900** établissements à capitaux étrangers (10 % des effectifs régionaux sont sous pavillon étranger).
- **45** nationalités différentes sont représentées en région parmi les entreprises à capitaux étrangers (les États-Unis, la Belgique et l'Allemagne forment le trio de tête).

UNE RÉGION OUVERTE AU MONDE DEPUIS LONGTEMPS !

Certaines personnalités des Hauts-de-France ont eu un rayonnement international.



Jules Verne, l'auteur de langue française le plus traduit dans le monde

Jules Verne, né en 1828 à Nantes et mort en 1905 à Amiens (Somme), est un écrivain français dont l'œuvre est principalement constituée de romans d'aventures évoquant les progrès scientifiques du XIXe siècle. Il rencontre un très grand succès en 1863 lorsque paraît son premier roman, *Cinq Semaines en ballon*, y compris à l'étranger. Son œuvre est très riche et universelle, avec, entre autres, *Voyage au centre de la Terre*, *Vingt Mille Lieues sous les mers*, *Le Tour du monde en quatre-vingts jours*... Selon l'Index Translationum, avec un total de 4 751 traductions, il figure au 2e rang des auteurs les plus traduits en langue étrangère, après Agatha Christie et devant Shakespeare. Il est ainsi l'auteur de langue française le plus traduit dans le monde (source : Wikipédia, 2011)



Auguste Mariette, père de l'égyptologie avec Champollion, à l'origine du musée du Caire

Auguste Mariette, né en 1821 à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais), est un égyptologue français. Avec Jean-François Champollion, il est l'un des deux pères fondateurs de l'égyptologie. Travaillant pour le musée du Louvre, il se fait envoyer en Égypte en 1850, découvre la nécropole de Saqqarah et la célèbre statue du Scribe accroupi, exposée au Louvre. Nommé conservateur adjoint du musée égyptien au Louvre, il retourne en Égypte en 1857 et découvre le temple d'Edfou. Il est à l'initiative de la création du renommé musée du Caire.



Alphonse Pinart, ethnologue ayant ramené des masques Inuits d'Alaska

Alphonse Louis Pinart, né en 1852 à Bouquinghem (Pas-de-Calais) est un savant français, linguiste, ethnologue et collectionneur, spécialiste du continent américain. À 19 ans, il réalise son premier séjour en Alaska, région récemment acquise par les États-Unis. Il ramène en France près de soixante masques provenant de l'archipel Kodiak et huit autres masques découverts sur les îles Aléoutiennes dans le détroit de Béring. Il les confie en 1875 au Musée de Boulogne-sur-Mer. En 1874, il reçoit la médaille d'or pour voyage d'études, missions et travaux de reconnaissance de la Société de géographie et, en 1875, une médaille de l'Union géographique internationale lors du Congrès de Paris. Aujourd'hui les communautés autochtones d'Alaska redécouvrent leur patrimoine effacé par l'américanisation grâce aux collections d'Alphonse Pinart.



Suzanne Noël, pionnière féministe de la chirurgie esthétique

Suzanne Noël, née à Laon (Aisne) en 1878, est la première chirurgienne esthétique. Pionnière par sa technicité dans son domaine, son rayonnement est international. Elle développe des techniques de reconstruction qui s'appliquent à des cas de mutilations sévères et à des réductions d'anomalies physiques. Elle crée, en 1924, la section française du club service Soroptimist International, réseau mondial interprofessionnel féminin non politique et non confessionnel créé aux États-Unis en 1921, qui défend le droit des femmes et promeut l'égalité des sexes. En 1928, elle reçoit la Légion d'honneur et la reconnaissance de la Nation pour sa contribution à la notoriété scientifique de la France sur la scène internationale. Pendant la guerre de 1939-1945, elle modifie les visages de résistants ou de juifs recherchés par la Gestapo. À la Libération, elle intervient pour effacer les séquelles physiques de déportés des camps de concentration nazis.

1. VALORISER LES ATOUTS ET OPPORTUNITÉS DE L'OUVERTURE À L'INTERNATIONAL DES DÉPARTEMENTS DES HAUTS-DE-FRANCE

La préfecture de région Hauts-de-France a réalisé une carte d'identité internationale des cinq départements des Hauts-de-France. Tous disposent d'opportunités de développement international, différentes, qui sont autant de marqueurs pouvant constituer une force pour le rayonnement de la région à l'étranger.

● ATOUTS ET OPPORTUNITÉS : ILLUSTRATIONS ET TÉMOIGNAGES



LOUIS LE FRANC,
PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS
<https://youtu.be/w9NbSh-VOGk>



CORINNE ORZECZOWSKI,
PRÉFÈTE DE L'OISE
<https://youtu.be/11OQISHThBg>



● UN CONSEILLER DIPLOMATIQUE AUPRÈS DU PRÉFET DE RÉGION

Depuis 2016, les préfets de région ont, à leurs côtés, un conseiller diplomatique qui les assiste dans leurs relations avec les acteurs étrangers.

[INTERVIEW]



Luc Briard est conseiller diplomatique auprès du préfet de la région Hauts-de-France depuis septembre 2019. Il nous présente ses missions, ses interlocuteurs et les grands chantiers qui le mobilisent.

Quel est le rôle du conseiller diplomatique du préfet de région ?

La réforme territoriale de 2014-2015 a confirmé l'évolution vers une plus grande ouverture internationale des territoires, et le rôle central qui leur est désormais dévolu au service de l'attractivité et du rayonnement international de notre pays.

Afin d'apporter aux préfets de région l'expertise du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE), celui-ci a conclu, en 2015, une convention avec le ministère de l'Intérieur pour doter chaque préfet de région d'un conseiller diplomatique. Car les orientations internationales de la France sont, en réalité, le prolongement de priorités nationales que les préfets de région mettent en œuvre. Je pense, par exemple, à l'égalité femmes-hommes, érigée en grande cause du quinquennat, et qui irrigue notre diplomatie féministe ambitieuse. Mon rôle est d'assister le préfet de région pour décliner, dans les Hauts-de-France, la politique étrangère de la France et accompagner la stratégie internationale des acteurs du territoire. En mettant, notamment, en relation ces acteurs avec le réseau diplomatique français et étranger, avec l'appui du corps consulaire basé en région.

Comment travaillez-vous sur l'internationalisation des territoires ?

Sur une vaste palette de sujets (diplomatie économique, attractivité, mobilités des jeunes, approfondissement de la construction européenne sur nos frontières...), le conseiller diplomatique, en lien étroit avec la mission « Europe et international » située en préfecture de région, est un assembleur. Il n'existe que par la qualité des partenariats qu'il construit avec les différents acteurs, à commencer par les collectivités territoriales.

En Hauts-de-France, nombre d'entre elles mènent, en effet, des actions internationales au travers, notamment, de la coopération décentralisée (les jumelages, par exemple) qui bénéficie du soutien financier de l'État (Quai d'Orsay), de ses opérateurs (l'Agence française de développement-AFD) ou de l'Union européenne.

L'internationalisation passe aussi par le développement de l'attractivité économique de la région, au travers d'actions en faveur de l'ouverture des entreprises à l'international et de la promotion de la destination France auprès des investisseurs étrangers. Le préfet de région fait partie des équipes de la Team France Export et de la nouvelle Team France Invest, sous le chef de filat de la Région ou de ses opérateurs, aux côtés des autres partenaires : Business France, BPI, Chambre de commerce et d'industrie (CCI), Chambre de métiers et de l'artisanat, douane...

Qu'il s'agisse de projets menés en faveur de la culture (Institut Français), de l'enseignement supérieur (Campus France), de la mobilité des jeunes (France Volontaires) ou du tourisme (Atout France), mon rôle est de travailler avec les opérateurs du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères pour offrir aux acteurs des solutions concrètes à leur stratégie internationale, en appui des directions régionales des autres ministères. Cela revient à adopter une démarche multi-acteurs, comme celle portée par le réseau régional Lianes coopération avec qui je travaille très régulièrement.



En Hauts-de-France, les questions frontalières occupent également une grande partie de mon activité, dans le cadre notamment des Groupements européens de coopérations territoriales (GECT), dont la mission est de simplifier et renforcer les bassins de vie transfrontaliers en régulant les conflits d'usages et en y inventant la continuité des politiques publiques de part et d'autres de la frontière.

Quels chantiers permettent de décliner les priorités diplomatiques de la France dans les territoires ?

Je vais vous citer trois exemples : l'Europe, la francophonie, l'attractivité du pays.

Le 1er janvier 2022, la France a pris pour six mois la présidence du Conseil de l'Union européenne pour six mois. Ce sera l'occasion de montrer ce que l'Europe fait au quotidien dans nos territoires.

En 2022 également, la Cité internationale de la Langue française ouvrira ses portes dans le magnifique château de Villers-Cotterêts, qui fera rayonner au niveau international, depuis le Sud de l'Aisne, notre langue française que nous avons en partage avec plus de 200 millions de locuteurs dans le monde.

Enfin, le préfet de région et les préfets de département se sont vu confier, en 2021, des feuilles de route interministérielles qui ont, dans une telle région, une dimension internationale. Il s'agit, pour l'État territorial, en lien avec les acteurs du territoire, de préparer les suites du Brexit et de saisir pleinement les opportunités offertes par le futur Canal Seine-Nord Europe pour maintenir la compétitivité et renforcer l'attractivité de la région dans l'espace européen.



● LA MISSION « EUROPE ET INTERNATIONAL » AUPRÈS DU PRÉFET DE RÉGION

Auprès du préfet de région et du conseiller diplomatique, au sein du secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR), une équipe de trois personnes est en charge des problématiques « Europe et international ».

Son objectif est de **territorialiser les engagements européens et internationaux de la France et de s'assurer de la bonne prise en compte des politiques prioritaires fixées par le préfet de région en matière d'actions de coopération internationale** menées par les services de l'État et les acteurs des territoires, collectivités locales, associations ou opérateurs économiques.

2. RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE ET LE DYNAMISME COMMERCIAL

La région présente de nombreux atouts : connectivité européenne, proximité des grands centres de décisions national et européens, savoir-faire industriel, réserves foncières. Pour accroître ce rayonnement de la région à l'international, l'enjeu, pour l'État local, est double, en partenariat avec le Conseil régional des Hauts-de-France dont c'est le mandat :

- comment peut-il faciliter l'investissement et la relocalisation industrielle en France ?
- et comment peut-il accompagner les entreprises du territoire à s'exporter ?

Il s'agit donc de développer une véritable stratégie économique territoriale en engageant davantage les territoires et le tissu économique de la région vers l'international.

● FACILITER L'INVESTISSEMENT ÉTRANGER ET LA RELOCALISATION INDUSTRIELLE EN HAUTS-DE-FRANCE :

Un important **travail partenarial entre l'État et la Région, leurs opérateurs et le réseau consulaire est mené pour faciliter les implantations étrangères dans la région**. Celles-ci se répartissent différemment sur le territoire selon leur origine. Les investisseurs américains privilégient le Nord et l'Oise, tandis que l'Allemagne investit dans le Nord, le bassin minier et l'Amiénois. Les investissements suisses se concentrent dans la Métropole Européenne de Lille, tout comme les investissements luxembourgeois qui se retrouvent aussi dans le Dunkerquois (source : Business France, Rapport sur l'internationalisation de l'économie française, 2017).

Ainsi, 30% de l'emploi industriel dépend d'entreprises à capitaux étrangers ; les Hauts-de-France sont la 2ème région française pour l'attractivité étrangère en nombre d'emplois, la 3ème en nombre de projets mais la 1ère sur le secteur industriel.

Créée par l'État en 1966, **Nord France Invest (NFI)** devenue opérateur de la Région Hauts-de-France, assure la promotion économique de la région. Elle dispose de trois bureaux à Lille, Amiens (2017) et Londres (2020). NFI détecte les projets d'implantation d'entreprises étrangères en région (nouvelles activités, extension de sites, reprise d'entreprises en difficulté) et propose un accompagnement local à ces entreprises. NFI remporte environ 20 projets par an, représentant en moyenne 2 000 emplois.

Depuis 2017, sous son impulsion, un **contrat d'implantation** est désormais proposé aux investisseurs étrangers. Il s'agit d'un engagement réciproque entre les pouvoirs publics et l'entreprise. Ces contrats sont signés par le préfet de région, le président de Région, l'entreprise et le représentant du territoire, afin de peser favorablement dans la décision d'investissement des entreprises, face à d'autres territoires en concurrence.

Pour améliorer le travail entre les acteurs de l'investissement en France, le Gouvernement a initié les **Team France Invest**. En Hauts-de-France a été signée, le 24 mars 2021, une charte sur les investissements étrangers en région afin d'améliorer la mobilisation des acteurs de l'attractivité, la promotion de la destination, l'identification des projets, le pilotage du suivi des investisseurs, l'offre d'accueil des talents étrangers et le financement des start-up, PME et ETI françaises. Sont co-signataires le Conseil régional, son opérateur **Nord France Invest (NFI)**, le préfet de région et Business France (établissement public chargé du développement international des entreprises françaises, des investissements internationaux en France et de la promotion économique de la France).

Cette véritable « équipe de l'attractivité » s'est réunie pour la première fois **en Hauts-de-France**, 14 septembre 2021, au siège de la région Hauts-de-France, pour les premières assises territoriales de l'investissement.



En savoir plus : <https://investinfrance.fr>

● PROMOUVOIR ET ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES À L'EXPORT : LA TEAM FRANCE EXPORT



La Team France Export, l'équipe de France de l'international

Lancée en 2018, à Roubaix par le Premier ministre, la Team France Export (TFE) est le service public dédié à l'internationalisation des TPE, PME et ETI. Au niveau national, elle réunit l'État, Business France, Bpifrance, la CCI et les Régions de France. Son ambition de simplification du parcours à l'export des entreprises se traduit par la mise en place d'un guichet unique dans chaque région mais aussi dans tous les pays couverts (65 pays). L'entreprise qui souhaite exporter est suivie par son référent en région, qui lui délivre des informations et conseils personnalisés sur les marchés et opportunités de développement dans le pays visé. Des conseillers dans les territoires et à l'international lui proposent un accompagnement sur-mesure, de la validation du projet à l'accompagnement opérationnel à l'étranger.

En région Hauts-de-France, l'équipe Team France Export

s'appuie sur 16 conseillers (à Lille, Amiens, Beauvais) : 13 conseillers Internationaux déployés conjointement par Business France et la CCI Hauts-de-France pour suivre principalement les petites et moyennes entreprises (PME) et entreprises de taille intermédiaire, et 3 chargés d'affaires internationales basés chez Bpifrance, au contact des entreprises les plus aguerries à l'international. Sur les 15 000 établissements qui exportent en Hauts-de-France, les conseillers suivent environ 4 500 entreprises avec un taux de réussite des entreprises après accompagnement de 52 %.

Business France développe aussi les solutions pour les **volontariats internationaux en entreprise (VIE) ou en administration (VIA)**. Ainsi, 226 VIE en provenance des Hauts-de-France, sont partis en 2019 à l'étranger.

● SOUTENIR LES INVESTISSEMENTS DES ENTREPRISES DES HAUTS-DE-FRANCE À L'ÉTRANGER

En 2018, les entreprises régionales contrôlaient 680 filiales à l'étranger. Chaque maison mère contrôlait en moyenne 5,8 filiales. Des opérations de diplomatie économique visent à promouvoir également les forces économiques de la région.



Le 30 novembre 2021, Franck Riester, ministre délégué auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargé du Commerce extérieur et de l'Attractivité, était à Lille dans le cadre du Relance Export Tour. Il y a présenté les mesures destinées à soutenir l'internationalisation des entreprises françaises et leur projection à l'international, dans un contexte post-Brexit

[FOCUS]

Le site **Welcome to France** assure la promotion de la destination France pour les talents et investisseurs étrangers et vise à faciliter leur installation et celle de leur famille.

Retrouvez la page dédiée aux Hauts-de-France :

<https://www.welcometofrance.com/region/hauts-de-france>

<https://www.welcometofrance.com/en/region/hauts-de-france>

Le site de l'État en Hauts-de-France dispose également d'une rubrique **Welcome to Hauts-de-France**, renvoyant vers les informations des organismes dédiés à l'attractivité du territoire :

<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/hauts-de-france/Region-et-institutions/L-action-de-l-Etat-dans-la-region/Cooperation-transfrontaliere-et-internationale/Welcome-to-Hauts-de-France>

● FACILITER L'ACCUEIL DES FAMILLES EN MOBILITÉ INTERNATIONALE : L'ENSEIGNEMENT INTERNATIONAL EN HAUTS-DE-FRANCE

Les sections internationales permettent l'accueil et l'intégration d'élèves de toutes nationalités dans le système éducatif français. En Hauts-de-France, une quinzaine d'établissements publics ou privés sous contrats proposent des sections internationales ou binationales, pour tous les niveaux du cursus scolaire (école élémentaire, collège, lycée).

Les sections internationales : L'académie de Lille a, ces dernières années, fortement développé son réseau de sections internationales et offre aujourd'hui quatre sections en anglais britannique et une en américain, une en espagnol, une en italien, une en arabe et une en néerlandais. Plusieurs parcours sont offerts dans la métropole lilloise, portés, notamment, par le lycée international Montebello (anglais, espagnol, italien), l'école Jeannine Manuel de Marcq-en-Baroeul, les lycées Faidherbe de Lille (arabe) et Gambetta de Tourcoing (néerlandais) & la nouvelle École Européenne Lille Métropole (anglais). Trois autres parcours britanniques sont proposés à Valenciennes (lycée Wallon), Boulogne-sur-Mer (lycée Mariette) et Arras (cité Gambetta-Carnot). Plusieurs écoles primaires et collèges disposent également de sections internationales, ainsi que des établissements privés sous contrat avec l'État (Sainte Thérèse d'Avila).

L'académie d'Amiens propose également deux sections internationales, au sein des lycées Jean Rostand de Chantilly (anglais) et Robert de Luzarches d'Amiens (américain).

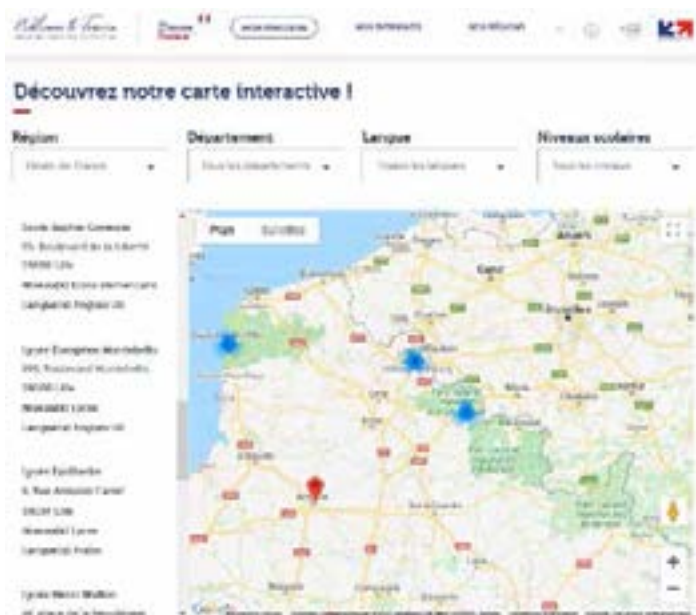
Si l'on exclut les académies parisiennes (Versailles, Paris, Créteil), l'académie de Lille se situe parmi les mieux dotées en sections internationales. En province, seules Lyon, Grenoble et Nice proposent une diversité linguistique plus riche. La proximité géographique de pays limitrophes et/ou la présence de groupes industriels internationaux, expliquent en grande partie les choix des instances académiques.

Les sections binationales : À ces sections internationales, s'ajoutent des sections binationales qui permettent d'obtenir simultanément les deux diplômes nationaux de fin d'études secondaires : en plus du Baccalauréat, l'Abibac valide l'Abitur allemand, le Bachibac le Bachillerato espagnol, l'Esabac l'Esame di Stato italien. Six sections Abibac, six Bachibac et deux Esabac sont implantées dans l'académie de Lille.

La 3ème école européenne publique de France a ouvert près de Lille !

La présence d'un nombre important de sièges d'entreprises internationales, d'organismes internationaux ou européens (Quartier Général du corps de réaction rapide, l'Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer, ERA), ainsi que la situation géographique de Lille au cœur de l'Europe ont amené la Région Hauts-de-France, la ville de Lille et l'académie de Lille à demander, en 2018, un agrément pour créer dans la métropole lilloise une École européenne de type II. L'École Européenne Lille Métropole (EELM) a ouvert ses portes en septembre 2019, à Marcq-en-Baroeul. Elle est destinée en priorité aux enfants des personnels des institutions européennes et internationales, et à ceux dont l'un des parents est en situation de mobilité internationale. L'EELM est l'une des 4 écoles européennes agréées existant en France, les trois autres étant à Strasbourg, Manosque et Paris La Défense. Les élèves y préparent le Baccalauréat Européen, reconnu par tous les États-membres de l'Union européenne.

En savoir plus : <https://www.eurc.eu/fr/Accredited-European-Schools/locations>



Retrouvez, sur la carte interactive du site Welcome to France, les établissements scolaires des Hauts-de-France disposant de sections internationales ou binationales : <https://www.welcometofrance.com/fiche/les-sections-internationales>

● DES ÉVÉNEMENTS POUR FAIRE CONNAÎTRE LA RÉGION AUPRÈS DU CORPS DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE

● Le programme « Empreintes »

Le Quai d'Orsay et le ministère de l'Intérieur ont conçu le programme Empreintes afin de rapprocher les ambassadeurs de France en poste dans la zone Europe des territoires français, en leur donnant un rôle de véritables ambassadeurs de la PFUE et de l'Europe en région. Ce programme est une opportunité pour valoriser nos territoires.

Chacun de nos ambassadeurs passera deux journées sur le territoire d'une région de l'Hexagone. Les ambassadeurs iront à la rencontre des écosystèmes politique, territorial, économique, culturel, universitaire de la région. Ce programme prend la suite de la Semaine des ambassadeurs.

● La Semaine des ambassadeurs dans les Hauts-de-France

Organisée depuis 2018 par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE), cet événement consistait à envoyer, dans chaque région, plusieurs ambassadeurs, à la rencontre des acteurs et entreprises du territoire. L'objectif : promouvoir l'attractivité du territoire et permettre aux entreprises régionales de développer leur stratégie à l'export. En Hauts-de-France, la première édition, en 2018, a eu lieu à Euratechnologies.

En 2019, douze ambassadeurs accompagnés du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères ont rencontré les entreprises à la gare Saint-Sauveur et à Eurartisanat, site d'excellence de la chambre des métiers et de l'artisanat.

● Les rencontres du corps consulaire : renforcer les échanges avec les pays partenaires

En 2017, le préfet de région a lancé les Journées d'étude à destination du corps consulaire de Lille afin de dynamiser et structurer le dialogue entre les services de l'État et les représentants des pays partenaires de la France présents en région.

L'un des objectifs étant que le corps consulaire puisse découvrir l'ensemble du territoire régional afin de mieux assurer son rayonnement et son attractivité auprès des décideurs internationaux.

Aussi, après Saint-Omer en septembre 2019, le corps consulaire a été reçu à Lens, en novembre 2020, où il a pu échanger avec les acteurs du bassin minier sur l'ouverture du territoire à l'international, moteur décisif de sa reconstruction.



Le 31 août 2018, 11 ambassadeurs de France en poste à l'étranger étaient en Hauts-de-France dans le cadre de la Semaine des ambassadeurs. Ils ont découvert, notamment, le site d'Euratechnologies, à Lille, et échangé avec de nombreux acteurs du territoire.



En 2019, les rencontres territoriales du corps consulaire de Lille, se sont tenues le 14 novembre au stade Bollaert Delelis à Lens, à l'occasion de l'inauguration du salon international des métiers d'art.

3. POURSUIVRE L'APPUI AUX SOLIDARITÉS INTERNATIONALES PAR LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

L'action extérieure des collectivités territoriales (AECT) associe des collectivités françaises et étrangères pour mener des projets de coopération dans divers domaines : culture et patrimoine ; économie durable ; éducation, social et recherche ; environnement, climat et énergie ; politique, humanitaire et coopération transfrontalière. Quand l'action extérieure est contractualisée par convention entre autorités locales partenaires, on parle de **coopération décentralisée**. Les jumelages en font notamment partie.

En Hauts-de-France, près de 400 collectivités territoriales pratiquent la coopération décentralisée (4 700 au niveau national). Elle concerne 140 collectivités du Nord, 100 collectivités du Pas-de-Calais, 80 de l'Oise, 40 de la Somme et 36 de l'Aisne. Ces partenariats sont réalisés par des communes, le Conseil régional, les structures intercommunales et les Conseils départementaux.

Depuis 1950, 913 partenariats ont été menés, ce qui représente environ 10 % des partenariats réalisés par l'ensemble des collectivités françaises. Ce sont 604 jumelages et 447 projets de coopération décentralisée qui ont été réalisés avec 278 partenaires, situés dans 75 pays, principalement en Allemagne, en Belgique, au Royaume-Uni et en Afrique.

La coopération décentralisée contribue au rayonnement de la collectivité tout en soutenant le développement de la collectivité partenaire dans le cas de projets d'aide au développement, répondant ainsi à un devoir de solidarité internationale.

L'État (ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères) soutient et finance entre 30 % et 70 % du montant total des projets, ce qui représente un cofinancement par l'État de plus de 226 000 euros en 2021 en Hauts-de-France.

En savoir plus : consultez le site du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères :

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/action-exterieure-des-collectivites-territoriales/>

[FOCUS]



Pompe à eau dans un village au Burkina Faso

UN EXEMPLE DE COOPÉRATION INTERNATIONALE : LA GESTION DE L'EAU

Dans le cadre de la stratégie internationale de la France pour l'eau et l'assainissement 2020-2030, les agences de l'eau sont les principaux contributeurs des dispositifs prévus. Elles entretiennent des liens étroits avec les acteurs français de la coopération internationale : l'AFD (Agence Française de Développement), le PFE (Partenariat Français pour l'Eau), le PS'eau (Programme Solidarité Eau), l'Office International de l'Eau et, bien sûr, les ambassades françaises dans les pays aidés. L'enjeu est crucial : 30 % de la population mondiale n'a pas accès à l'eau potable et 55 % n'a pas

accès à l'assainissement. Il l'est d'autant plus que les effets du réchauffement climatique et la perte de la biodiversité accentuent les inégalités face à la disponibilité de cette ressource irremplaçable et menacent la paix dans le monde.

Sur le bassin Artois-Picardie, les projets de solidarité internationale sont portés à 70 % par des associations issues de la diaspora africaine, résidant dans notre région. Tous ces projets sont accompagnés financièrement (à hauteur de 5%) par les collectivités locales qui soutiennent les associations de leur territoire. Les projets d'accès à l'eau potable et à l'assainissement se font dans le respect des cultures et des pratiques : l'Agence de l'eau Artois-Picardie et ses partenaires apportent un savoir-faire dans le domaine de l'eau ; les pays ou régions partenaires donnent du sens à ce savoir-faire en mettant en place une gouvernance de l'eau qui permettra une pérennisation de l'accès à l'eau et à l'assainissement.

En savoir plus : <https://www.eau-artois-picardie.fr/cooperation-decentralisee>

4. ACCROÎTRE LE RAYONNEMENT INTELLECTUEL, SCIENTIFIQUE, CULTUREL ET TOURISTIQUE DE LA RÉGION

● MAINTENIR LE HAUT NIVEAU DE MOBILITÉ INTERNATIONALE DES ÉTUDIANTS ET CHERCHEURS

Plus de 24 700 étudiants ont été accueillis sur le territoire régional dans le cadre des mobilités en 2019-2020, ce qui place les Hauts-de-France en 5ème position des régions d'accueil après l'Île-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes, Occitanie et Grand Est. Entre 2014 et 2019, le volume d'étudiants accueillis a augmenté de 21% (contre 23 % au national).

Parmi les étudiants en mobilité internationale dans la région, 8 sur 10 le sont dans l'académie de Lille.

Le programme Erasmus+ a accompagné, quant à lui, 6 182 étudiants des Hauts-de-France dans des universités à l'étranger (dans des pays de l'Union européenne mais aussi dans les nombreux pays partenaires du programme dans le monde entier), lors de l'année universitaire 2018-2019. Les personnels (enseignants, formateurs ou administratifs...) peuvent également effectuer des séjours Erasmus dans le but d'améliorer la qualité de leur enseignement, pour répondre, par exemple, aux besoins du marché du travail. 417 personnels des Hauts-de-France, essentiellement des chercheurs, en ont bénéficié au cours de la même année universitaire.



Le potentiel scientifique des Hauts-de-France s'illustre par un réseau très dense de coopérations internationales dans le monde entier, qui permet à la région d'accueillir des chercheurs de haut niveau pour des séjours allant de quelques jours à plusieurs mois. Réciproquement, des chercheurs du territoire régional partent en séjour à l'étranger. Ces échanges contribuent non seulement à une fertilisation croisée des recherches, mais aussi à une meilleure visibilité et au rayonnement de l'excellence scientifique régionale. Certaines de ces collaborations ont ainsi conduit à l'installation en région de chercheurs internationaux de haut niveau. Ce fut le cas, par exemple, lors de l'implantation, à Lille, du site miroir de l'International Research Lab créé entre le CNRS et l'université de Tokyo (IRL LIMMS) dédié aux microsystèmes, mécatronique et aux bioMEMS pour la recherche contre le cancer.

Pour en savoir plus sur l'ouverture à l'international des Universités des Hauts-de-France :

Université d'Artois : <http://www.univ-artois.fr/international>

Université de Picardie Jules Verne : <https://www.u-picardie.fr/international/bienvenue/>

Université de Lille : <https://international.univ-lille.fr/>

Université catholique de Lille : <https://www.univ-catholille.fr/tag/international>

Université du Littoral : <https://www.univ-littoral.fr/international/etudier-en-france/pour-etudier/>

Université Polytechnique Hauts-de-France, à Valenciennes : <http://www.uphf.fr/international>

[FOCUS]

La Maison internationale de l'Université de Lille, à Villeneuve d'Ascq, accueille les étudiants étrangers sur le campus universitaire de la cité scientifique.

En savoir plus : <https://international.univ-lille.fr/maison-internationale/>

Une résidence internationale pour les chercheurs, à Lille

A Lille, la résidence internationale des chercheurs a ouvert ses portes le 14 mai 2018. Cette résidence hôtelière répond aux besoins de logement des chercheurs, des personnels universitaires français et étrangers, des doctorants et de l'ensemble de la communauté universitaire.

En savoir plus : <https://www.crous-lille.fr/logements/maison-internationale-etudiants-chercheurs/>



● SOUTENIR LA CRÉATION D'UNE GRANDE UNIVERSITÉ INTERNATIONALE : LE PROJET I-SITE ULNE



Dans un contexte de mondialisation, où l'économie de la connaissance est devenue l'un des critères de la compétitivité d'un pays, l'émergence de pôles universitaires et de recherche de taille nationale et internationale est un enjeu essentiel.

Le projet d'Université Lille Nord-Europe (ULNE) répond à cette ambition de créer une grande université internationale, puisque son objectif est d'être classée parmi les 50 premières en Europe avant 10 ans. Il s'agit d'un grand projet de rapprochement entre les principaux établissements universitaires du bassin lillois, qui fédère 14 membres fondateurs : l'Université de Lille, huit grandes écoles, trois organismes de recherche (CNRS, Inserm, Inria), le centre hospitalier régional universitaire (CHRU) de Lille et l'Institut Pasteur de Lille.

En 2017, le Gouvernement a attribué le label I-SITE (Initiative Science-Innovation-Territoires-Économie) au projet d'ULNE.

Le projet scientifique de l'I-SITE ULNE s'est adossé au grand projet de Troisième révolution industrielle porté par la Région Hauts-de-France (Rev3). L'ULNE envisage également de développer des projets en lien avec la KU Leuven et l'Université de Louvain pour créer le « L5 » (Lille Louvain Leuven Learning lab) En savoir plus : www.isite-ulne.fr

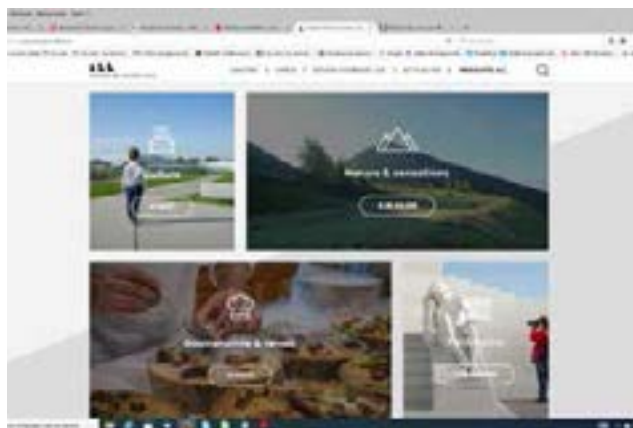
● PROMOUVOIR NOTRE PATRIMOINE CULTUREL ET TOURISTIQUE

La région Hauts-de-France dispose d'un patrimoine culturel d'une grande richesse réparti sur l'ensemble du territoire (cathédrales, beffrois classés au Patrimoine mondial de l'Unesco, châteaux et fortifications Vauban, musées, parcs naturels, jardin remarquables...) et est le lieu de grands événements de renommée internationale (Braderie de Lille, carnivals, courses cycliste Paris-Roubaix...). Produits de son histoire mouvementée et d'un formidable dynamisme en matière de création artistique et culturelle, ces sites emblématiques et ces festivités rendent la région particulièrement attractive ! Dans son précédent numéro (n°4) consacré à « La culture en région Hauts-de-France », État d'avenir invitait à comprendre comment la culture devient un vecteur pour la redynamisation de nos territoires. Parmi ces destinations, certaines ont un formidable potentiel en matière de rayonnement à l'international, et notamment :

● Autour du Louvre-Lens (ALL), une nouvelle destination touristique au cœur du Bassin minier

Inauguré en décembre 2012, le musée du Louvre-Lens est un établissement public de coopération culturelle fondé par le Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais, le département du Pas-de-Calais, la communauté d'agglomération de Lens-Liévin, la ville de Lens et le musée du Louvre. Le Louvre-Lens a bénéficié, dès son origine, du soutien de l'Union européenne (avec un financement à hauteur de 20%).

Reconnu comme le « deuxième Louvre », le musée du Louvre-Lens est construit sur le site d'une ancienne fosse des mines de Lens. Il représente un symbole fort de la reconversion du Bassin minier du Nord – Pas-de-Calais, lui-même inscrit, en 2012, au patrimoine mondial de l'UNESCO. Le bâtiment, considéré comme une œuvre du musée, a été imaginé par la célèbre architecte japonaise, Kazuyo Sejima.



Le Louvre-Lens possède deux galeries : l'une permanente appelée « Galerie du Temps » où l'on peut retrouver près de 5 000 ans d'histoire en un seul regard, et l'autre temporaire. Cet équipement est une vitrine internationale. Aujourd'hui, les acteurs du territoire en ont fait une destination touristique à part entière, baptisée « Autour du Louvre-Lens (ALL) »
 En savoir plus : <https://www.autourdulouvre-lens.fr/>

- **Les Hauts-de-France, haut-lieu du tourisme mémoriel**

Le tourisme de mémoire unit les différents territoires de la région. Il existe très peu de territoires internationaux, et les Hauts-de-France doivent pouvoir être identifiés comme « la Normandie de la Première Guerre mondiale ». De même que le thème de la Première Reconstruction à Saint-Quentin est en train de se structurer pour devenir une thématique de recherche et une destination touristique à part entière. Les sites commémoratifs, tels que les nécropoles de soldats étrangers, sont nombreux en Hauts-de-France. En 2018, la région Hauts-de-France recevait le plus grand nombre de visiteurs dans les sites mémoriels après la Normandie, soit 2,5 millions de visiteurs et 18% de la fréquentation nationale pour la Commémoration du Centenaire de la Première Guerre mondiale.

Près de 17 sites mémoriels de la région ont reçu plus de 90 000 voyageurs étrangers en 2018. Ces sites se situent principalement sur la côte de la mer du Nord, dans la Somme et l'Aisne. Parmi les sites les plus emblématiques figurent la Carrière Wellington, le mémorial de la Bataille d'Arras de 1917, la Caverne du Dragon, le chemin des Dames dans l'Aisne, l'Anneau de la Mémoire - Mémorial international de Notre-Dame-de-Lorette, le Mémorial canadien de Vimy, la Coupole d'Helfaut ou encore le musée Somme 1916.



- **Le château de Villers-Cotterêts , siège de la future Cité internationale de la langue française**

Le château de Villers-Cotterêts est situé en plein cœur de la commune de Villers-Cotterêts dans le département de l'Aisne. Conçu par François 1er, réalisé par l'architecte Philibert Delorme et achevé en 1556, il est l'unique château royal de la Renaissance en Picardie.

En 1539, François Ier y signe l'Ordonnance de Villers-Cotterêts qui rend obligatoire l'usage de la langue française dans les actes de l'administration et de la justice à la place du latin. Le lien entre l'édifice avec la langue française perdure au fil des siècles : François Rabelais a séjourné au château, Molière y a présenté Tartuffe, et Alexandre Dumas est né à Villers-Cotterêts.

Après avoir abrité un dépôt de mendicité (1808) et une maison de retraite (1889), le site servit d'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) du centre d'action sociale de la ville de Paris jusque 2014. Conformément au souhait du président de la République Emmanuel Macron, le monument deviendra, en 2022, au terme d'une campagne de restauration décisive, la Cité internationale de la langue française, qui contribuera, depuis les Hauts-de-France, au rayonnement à l'international de notre langue et de notre culture.

En savoir plus : <https://www.chateau-villers-cotterets.fr/>



Consultez le n°4 d'État d'avenir, consacré à « La culture en région Hauts-de-France » :

<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/hauts-de-france/Documents-publications/Etat-d-avenir-revue-de-l-Etat-en-region-consacre-son-4e-n-a-La-culture-dans-les-Hauts-de-France>

4.

REGARDS CROISÉS

Quelle identité internationale pour les Hauts-de-France ? Sa position de région frontalière est-elle une chance ? *État d'avenir* a invité trois personnalités engagées dans l'ouverture de la région à l'international ou dans la compréhension des phénomènes de frontière à partager leurs points de vue : Étienne PEYRAT, maître de conférence en histoire contemporaine à Sciences Po Lille, Catherine BERTRAM, directrice de la Mission Bassin minier et Yann PITOLLET, directeur général de Nord France Invest. Regards croisés.



Étienne PEYRAT,
Maître de conférence
en histoire contemporaine
à Sciences Po Lille



Catherine BERTRAM,
Directrice de la
Mission Bassin Minier
Nord - Pas-de-Calais



Yann PITOLLET,
Directeur général de
Nord France Invest (NFI)

1. QUEL EST VOTRE REGARD SUR L'IDENTITÉ INTERNATIONALE DES HAUTS-DE-FRANCE ?

Étienne PEYRAT : Si le nom de « Hauts-de-France » est récent, notre territoire est marqué de longue date par son positionnement au carrefour de l'Europe du Nord-Ouest. Marge de l'empire romain, disputée au Moyen-Âge entre royaume de France, Bourgogne, Angleterre, possessions des Habsbourg, la région conserve de nombreuses traces de ce passé, dans son patrimoine et ses institutions : c'est aux papes et au roi d'Espagne, Philippe II, que l'Université de Lille actuelle remonte et les exemples ne manquent pas d'une telle histoire, à cheval sur les États.

Il nous faut utiliser, dans nos stratégies, cette longue histoire qui constitue une source de fierté et de réflexion. Une réflexion qui s'étend à toute la vie sociale de la région : c'est par des vagues successives d'immigration que plusieurs des espaces des Hauts-de-France ont été marqués. Pensons à l'héritage des migrations italiennes, polonaises, marocaines et algériennes dans le bassin minier, pour ne citer qu'un exemple. L'ouverture, en 2015-2016, de l'Institut du monde arabe-Tourcoing apparaît ainsi comme une manière de rapprocher expérience locale et internationale, sur la base de nos atouts propres. C'est aussi le cas de plusieurs initiatives portées par le Louvre-Lens et le musée de Boulogne-sur-Mer, aux riches collections d'origine étrangère, ainsi que du nouvel Institut fédératif de recherche sur le renouveau des territoires, initié par le préfet de région.

Catherine BERTRAM : Depuis 2012, le Bassin minier a rejoint l'éventail prestigieux des sites « UNESCO » des Hauts-de-France (Beffrois, citadelle « Vauban », cathédrale d'Amiens...) et contribue à l'image internationale d'une région à forte identité, haut lieu de patrimoine et de culture, encore enrichi par le Louvre-Lens. Le tourisme expérientiel est devenu un levier de compétitivité et de différenciation des territoires. Encouragée par l'Etat dès 2014, la Destination Autour du Louvre-Lens incarne cette nouvelle génération de destinations « en vogue » comme Berlin, Liverpool, Bilbao, ou Copenhague : surprenante, créative, universelle et humaine.

Yann PITOLLET : Cette question doit nous inspirer la plus grande humilité car en dehors de nos voisins immédiats (belges, britanniques, néerlandais, éventuellement allemands) la région n'a pas ou peu d'identité internationale. Deux raisons à cela : d'une part les Hauts-de-France sont une région récente et d'autre part, l'identité internationale d'un territoire se construit souvent autour des villes qui le composent (et surtout si cette ville gagne une grande compétition européenne de football !). Par exemple, peu de gens connaissent l'identité internationale de la région « North West England » mais si l'on évoque Manchester... En revanche, la Région a bien une identité auprès des investisseurs étrangers qui y sont implantés. Ce portrait identitaire qui a fait l'objet d'enquêtes est, sans surprise, construit autour des valeurs humaines de sa population : engagement, loyauté, chaleur humaine, solidarité et sens du travail.

2. LA FRONTIÈRE : OBSTACLE OU OPPORTUNITÉ ?

Étienne PEYRAT : Opportunité, bien sûr, même si le Brexit et la crise du Covid sont venus rappeler que l'idée d'une disparition définitive des frontières en Europe devait être sérieusement tempérée. Le littoral des Hauts-de-France se retrouve brusquement confronté à des problématiques qui semblaient derrière nous, les débats sur la pêche l'ont bien rappelé récemment.

Du point de vue de l'enseignement supérieur, la frontière permet d'envisager des formes de mobilité courte, intégrables dans des cursus, mettant en contact - à parfois moins d'une heure de transport - avec d'autres langues, d'autres pratiques, d'autres sociétés. C'est un avantage que nous devrions mieux exploiter, pour donner tout son sens à l'idée de l'Eurorégion, et une politique dédiée au néerlandais doit être mieux déployée (dans le secondaire et le supérieur) - sans même parler de l'anglais ou de l'allemand. Cette internationalisation de proximité se traduit également par la création d'entités inédites, comme une unité de recherche transfrontalière, BioEcoAgro, consacrée à l'ingénierie biologique et qui regroupe les Universités de Picardie Jules-Verne (UPJV), Lille, Liège et un organisme de recherche, l'INRAE, autour de l'ingénierie biologique.

Catherine BERTRAM : Vue de l'UNESCO, la valeur universelle exceptionnelle du Bassin minier transcende les frontières nationales et nous relie à toutes les communautés minières du monde, du Brésil à la Chine. En écho à INTERREG, les projets européens et la coopération transfrontalière ont « effacé les frontières » de certains préjugés par la révélation de « pépites », la créativité artistique et la connaissance scientifique. Enfin, plus de 40 ans de reconversion protéiforme offrent une plateforme de pratiques pour les régions d'Europe et du monde qui accomplissent leur parcours vers une éco-transition - que l'on souhaite juste. La 3ème Révolution Industrielle est née de ce terreau.

Yann PITOLLET : Être un pays frontalier présente des avantages et des inconvénients. Des avantages parce que cette position nous permet de capter plus facilement des investissements voisins. C'est ainsi que la Belgique est, de loin, le premier pays investisseur dans les Hauts-de-France, en nombre d'entreprises implantées. De même, notre position nous permet de susciter l'intérêt d'entreprises britanniques qui réorganisent leurs implantations dans le contexte post-Brexit.

Mais cette position frontalière fait que les entreprises qui envisagent une nouvelle implantation nous mettent régulièrement en concurrence avec nos voisins. Nous avons des avantages compétitifs en termes de disponibilité de main d'œuvre et de compétitivité coûts, par exemple, mais devons aussi compenser nos handicaps. Par exemple, les procédures administratives préalables à une implantation d'entreprise étant plus légères en Belgique qu'en France, nous devons être très efficaces dans la fluidité entre les différentes étapes d'instruction, d'enquêtes publiques éventuelles, de tenues de commissions, pour optimiser les délais. Ce travail nécessite la pleine mobilisation des services de l'État qui sont en première ligne sur ces sujets.

3. QUELS PROJETS PORTEZ-VOUS OU SOUHAITERIEZ-VOUS VOIR PORTÉS POUR ACCÉLÉRER LE RAYONNEMENT ET L'ATTRACTIVITÉ DE LA RÉGION À L'INTERNATIONAL À L'HORIZON 2030 ?

Étienne PEYRAT : Les acteurs des Hauts-de-France participent à de nombreux projets prometteurs pour les années à venir. Le programme des « universités européennes » de la Commission a suscité de belles initiatives, comme le projet EUNICE (European University for Customised Education) de l'Université Polytechnique des Hauts-de-France, qui va travailler la personnalisation des études, ou le projet INCLUSU (European University for Inclusiveness) de l'Université de Lille, avec des universités prestigieuses comme Roma Tre (Italie), Minho (Portugal), Wroclaw (Pologne), ou l'Université européenne Viadrina (Allemagne). Il faut continuer à développer des partenariats structurants de ce type, tout en valorisant des coopérations sectorielles, qui valorisent nos points de force. Nous avons ainsi la chance, dans la Métropole européenne de Lille, de disposer d'une des plus renommées écoles de textile au monde (ENSAIT) et d'une recherche hospitalo-universitaire de premier rang.

Pour un établissement comme le mien, Sciences Po Lille, la nouvelle coopération qui s'initie entre les acteurs du site lillois au 1er janvier 2022 et la pérennisation espérée du label I-SITE (Initiative – Science, Innovation, Territoire, Économie) sont des opportunités à saisir, qui vont nous permettre de nous développer dans un ensemble plus reconnu et attractif, au bénéfice de tous nos personnels et de la communauté étudiante.

Catherine BERTRAM : En 2030, habitants et visiteurs pourront emprunter un réseau de véloroutes et de voies vertes pour visiter le Bassin minier et ses sites réhabilités jusqu'en Silésie via la Véloroute européenne de la Culture Industrielle, et les Chemins de mémoire jusqu'à Nieuwport. En itinérance ou en boucles, ils trouveront hébergements conviviaux et services adaptés.

Tous les 2 ans, les visiteurs découvriront œuvres d'art, land art, spectacles, expériences à vivre, dans le cadre de la Grande Traversée du Bassin minier, manifestation culturelle et festive, construite avec les habitants.

Yann PITOLLET : Le développement des compétences et la transition environnementale. Dans le contexte de transformation rapide des modes de production et de distribution des biens et services, l'attractivité de la Région dans les années à venir dépendra, plus encore qu'aujourd'hui, de la capacité des entreprises à trouver les compétences dont elles auront besoin.

L'enjeu porte donc sur la formation des futurs collaborateurs qui devront maîtriser des technologies de plus en plus pointues, que ce soit dans l'industrie ou les services. La région est déjà en pointe sur ces sujets en France, mais nous devons certainement mettre en œuvre de nouveaux parcours de formation (robotique, intelligence artificielle, matériaux avancés, électromécanique, gestion des données, etc.) pour nous adapter à cette demande.

Par ailleurs, compte tenu des contraintes environnementales croissantes imposées à la fois par la réglementation et par les opinions publiques, les entreprises vont privilégier les régions pouvant leur offrir les conditions d'un mode de développement vertueux. Notre attractivité dépendra également du rythme auquel sera poursuivi le processus de décarbonation de l'économie et de transition environnementale engagé avec la feuille de route REV3 : nouvelles sources d'énergie, hydrogène vert, développement de l'économie circulaire, des réseaux intelligents, des transports à faible émission de CO₂, etc.

**Magazine publié par
le préfet de la région Hauts-de-France,
préfet de la zone de défense et de sécurité Nord,
préfet du Nord
n°5 / 2022 / n°ISSN en cours**

Directeur de publication :

Georges-François Leclerc,
préfet de la région Hauts-de-France,
préfet de la zone de défense et de sécurité Nord,
préfet du Nord

Conception et réalisation :

Service régional de la communication interministérielle,
préfecture de la région Hauts-de-France

Ont contribué à ce numéro :

- Le conseiller diplomatique du préfet,
- La préfecture de région Hauts-de-France, secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR), mission Europe & International,
- La préfecture de zone de défense et de sécurité Nord,
- Les préfectures de l'Aisne, du Nord, de l'Oise, du Pas-de-Calais, de la Somme,
- Les sous-préfectures d'Avesnes-sur-Helpe et de Dunkerque,
- Les directions régionales et opérateurs de l'État en Hauts-de-France, et en particulier : la Délégation générale au développement de l'Axe Nord (DGDAN), la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS), la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), les Directions régionales des douanes et droits indirects de Lille et Dunkerque, la Direction interdépartementale des routes (DIR) Nord, l'Agence de l'eau Artois-Picardie, l'Agence régionale de Santé (ARS), le Rectorat, Pôle emploi Hauts-de-France,
- L'Ambassade de France en Belgique.
- Étienne Peyrat, maître de conférence en histoire contemporaine à Sciences Po Lille
- Catherine Bertram, directrice de la Mission Bassin minier
- Yann Pitollet, directeur général de Nord France Invest

Conception graphique :

Préfecture du Nord - SGCD/SIDSIC/BEP
Imprimeur : SPID COM

Suivez l'actualité des services de l'État en Hauts-de-France

sur le site : <http://www.hauts-de-france.gouv.fr>

et sur :

 prefethdf

 prefet59

 prefetnord

Crédits photos :

- page 1 : © Port de Calais - Eric Destable
- page 6 : © Préfecture du Nord
- page 8 : © Directions régionale des douanes et droits indirects de Lille
- page 9 : source : <https://kidshearts.chu-lille.fr/>
- page 11 : © région de Gendarmerie Hauts-de-France
- page 12 : © CCPD de Tournai
- page 13 : © P. Rossignol/SDIS59 ; © Ministère de l'Intérieur
- page 14 : © Préfecture du Nord
- page 15 : © Préfecture du Nord
- page 16 : source : <https://www.interreg-fwvl.eu> ; © Préfecture du Nord
- page 17 : © Préfecture du Nord
- page 19 : © Préfecture du Nord ; source : <http://www.pnr-scarpe-escaut.fr>
- page 20 : source : www.pommesdeterre-hautsdefrance.fr
- page 21 : © Ambassade de France en Belgique ; © Préfecture du Nord
- page 22 et 33 : © CCI Hauts-de-France / Euralogistic
- pages 24-25-26-27 : sources :
<https://www.channelmanche.com>
<https://www.interreg-fwvl.eu>
<https://www.interreg-alarm.eu>
<https://www.nweurope.eu>
<https://www.interreg2seas.eu>
© DREETS Hauts-de-France ; © Ministère de l'Agriculture
<https://www.comitedespeches-hautsdefrance.fr>
<http://www.solace-hdf.fr/>
© Xavier Remongin – www.agriculture.gouv.fr
<https://europe-en-hautsdefrance.eu/>
- page 28 : © Directions régionale des douanes et droits indirects de Lille
- page 29 : © DRAAF Hauts-de-France
- page 30 : © Préfecture du Nord
- page 32 : © Préfecture du Nord
- page 34 : © Société du Canal Seine-Nord Europe
- page 35 : © Préfecture du Nord ; © MEAE
- page 37 : © Préfecture du Nord
- page 38 : sources : PHC Jules Verne Creative commons, Wikimedia ; Bibliothèque nationale de France ; <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b8452992d/%20f1.item> © Suzanne Desbois / Ville de Paris - Bibliothèque Marguerite Durand Wikipédia
- page 39 : © Préfecture du Nord
- pages 40-41 : © Préfecture du Nord
- page 42 : source : <https://investinfrance.fr>
- page 43 : © Préfecture du Nord
- page 44 : source : <https://www.welcometofrance.com>
- page 45 : © Préfecture du Nord
- page 46 : © AEAP Artois-Picardie
- page 47 : source : <https://www.crous-lille.fr/>
- page 48 : sources : www.isite-ulne.fr ; <https://www.autourdulouvre.lens.fr/>
- page 49 : sources : <https://www.historial.fr> ; <https://www.chateau-villers-cotterets.fr/>
- page 50 : © Etienne Peyrat ; © Catherine Bertram ; © Yann Pitollet




**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

ÉTAT d'avenir

N°5 - Février 2022

en HAUTS-DE-FRANCE

*La revue des services et
opérateurs de l'État
dans votre région*